



# Revue suisse d'apiculture

[www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch)

144<sup>e</sup> année ■ Paraît 10 fois par an ■ N° 1442

N° 3 / 2023 ■ Mars



ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



Bienen Meier

# Semaine promo pour le début de la saison 2023



**Profitez du 14 au 18 mars 2023  
de 10% de rabais à Bex.**

Notre partenaire, Pierre-Yves Marlétaz à Bex, vous accueille dans son magasin et vous conseillera volontiers.

Il se réjouit de votre visite.

#### **Conditions**

Le rabais n'est pas valable pour les commandes par le Webshop et pour les livraisons. Nous vous remercions de passer vos commandes à l'avance. Non cumulable avec d'autres remises.

**Pierre-Yves Marlétaz**

Route du Grand-St-Bernhard 3  
1880 Bex

Téléphone 079 232 54 86

Mardi au Samedi  
09:30–11:45 h

**125 ans**  
**Bienen Meier**

[www.bienen-meier.ch](http://www.bienen-meier.ch)



## SOMMAIRE

Page

### Editorial

Bruissant de merveilles 44

### Conseils aux débutants 45

### SAR

Assemblée des délégués SAR 53

Rapport de comptabilité 54

Rapport de la Commission d'élevage SAR 59

Rapport vulgarisation 2022 60

Rapport de l'assurance vol, déprédations  
et intoxications 2022 62

Rapport 2022 du label d'or apisuisse 63

Rapport de la Commission de vérification des  
comptes de la Société Romande d'Apiculture  
pour l'exercice 2022 66

Compte-rendu de la séance du comité  
central SAR du 14 décembre 2022 67

La bibliothèque de la SAR, un trésor 68

Liste des acquisitions 2022 69

### apiservice

Réussir la sortie d'hivernage 73

### Formation suisse d'apiculteur-trice

Création d'un sentier à la découverte des  
abeilles en réalité augmentée 76

### Association Suisse

### des Vétérinaires Cantonaux

Importations d'abeilles 2023 81

### Lu pour vous 83

### Revue de presse

Janvier 85

### Dates à retenir 89

### Renseignements administratifs 90

Les articles publiés dans la *Revue suisse d'apiculture* sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Néanmoins, comme nous répondons juridiquement de tout ce qui est publié, selon la jurisprudence, nous nous réservons le droit de ne pas publier certains textes, documents, lettres !

**Photo couverture:** *En mars, premier coup d'œil dans l'activité de la ruche... que s'y passe-t-il?*  
Crédit photo: Wolfgang Hasselmann sur Unsplash

Les annonces et articles à publier doivent être adressés à la rédaction: [revue.sar@abeilles.ch](mailto:revue.sar@abeilles.ch)

Délais 2023: N° Mai: 24 mars • N° Juin: 25 avril • N° Juillet: 25 mai

(Tarifs des annonces et autres délais 2023: [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch))

## Bruissant de merveilles



Chers apiculteurs, chères apicultrices,

« L'abeille, or vif bruissant de merveilles », cachée en grappe quand l'hiver frappe, elle émerge timidement aujourd'hui, promesse des beaux jours.

Tirée de l'ouvrage « Abeilles : une histoire intime avec l'humanité » disponible à la bibliothèque de la SAR, cette métaphore rappelle l'émerveillement ressenti à la première visite de printemps. Décrite en long et en large dans ce numéro, cette visite est attendue avec peut-être autant d'impatience que de réticence, car elle peut représenter le moment redouté du constat des pertes hivernales, ou en tout cas de colonies mal en point.

Or vif bruissant de merveilles, c'est aussi ce qu'on pourrait dire du noisetier, du cornouiller mâle ou du saule marsault, présentant au milieu d'une végétation encore endormie, leur pollen aux couleurs du métal précieux. Les butineuses affamées s'affairent en un vrombissement enchanteur, donnant vie à ces arbrisseaux précoces, essentiels au bon démarrage de la saison.

À toutes et tous, je souhaite une belle sortie d'hiver, en attendant de rentrer pleinement dans le printemps...

*Isaline Bise*

### Impressum

Editeur : Société Romande d'Apiculture (SAR)

Rédaction : Isaline Bise, [revue.sar@abeilles.ch](mailto:revue.sar@abeilles.ch)

Tirage : 4000 exemplaires

Mise en page et impression :

Centre d'impression Le Pays, Allée des Soupirs 2, CP 1116, 2900 Porrentruy

Changements d'adresse : Aude Steiner, Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt,  
Tél. 032 466 31 20. E-mail : [administration@abeilles.ch](mailto:administration@abeilles.ch)

Couleurs  
de marquage  
des reines

2018

2019

2020

2021

2022

2023

# Mars



Sébastien Berset, apiculteur passionné et moniteur-éleveur  
(conseils.debutants@abeilles.ch)

Suivez-moi sur Facebook : miel du Gibloux ou instagram : @seb.berset

### Présentation

Chers apiculteurs romands, voici venu le temps de mon premier article dans la rubrique conseils aux débutants. Tout d'abord, je remercie les personnes qui m'ont fait confiance pour rejoindre la nouvelle équipe rédactionnelle. Je souhaite utiliser toutes mes connaissances ainsi que ma passion pour l'apiculture afin de servir au mieux cette rubrique. Comme Guillaume Kaufmann a réalisé un très joli portrait des nouveaux rédacteurs dans le numéro de janvier-février, je ne vais pas à nouveau me présenter en détail.

Toutefois, je désire vous donner une précision quant à la composition de mes futurs articles et leur contenu. Lorsque nous débutons dans l'apiculture, il est parfois difficile de trouver des repères et d'installer une routine dans sa pratique. Vous entendrez souvent l'adage « il y a autant d'apicultures que d'apiculteurs » et c'est absolument vrai. Dès lors, comment choisir entre deux conseils totalement opposés pour la même question ? Il faut faire ses propres expériences, tester, expérimenter, s'informer et se former. Mais cela prend du temps et j'estime qu'il faut quatre ou cinq années apicoles avant d'avoir réellement de l'expérience et ne plus douter à chaque intervention. La rubrique conseils aux débutants dans notre revue romande est là pour vous donner un fil d'Ariane, un guide dans les moments de doutes. Je vous décrirai, en lien avec la saison à venir et les travaux à réaliser dans vos ruchers, une façon de faire, une méthode, simple et efficace, que vous pourrez transposer dans votre pratique. Je ciblerai les travaux importants et les soins à apporter à vos colonies afin de vous aider à atteindre 3 objectifs principaux, que tout apiculteur devrait avoir :

1. Hiverner ses colonies avec un taux de pertes inférieur à 15 %. Traiter efficacement contre le varroa et limiter son développement. Posséder des colonies saines, vigoureuses et exemptes de maladies.
2. Adapter la taille de la ruche, du nid à couvain, gérer les réserves afin que les colonies connaissent un développement idéal et adapté à chaque saison et ne manquent jamais de ressources.
3. Récolter du miel, créer de nouvelles colonies et renouveler ses reines.

### En mars, la saison apicole redémarre !

Le printemps météorologique débute officiellement le premier mars et, en effet, vous pouvez constater que les journées se rallongent, que les températures remontent gentiment et que lors de chaque journée ensoleillée, la nature se réveille. Les premiers pollens de noisetiers sont passés et même si les abeilles trouvent des ressources à chaque journée de vols, les vrais pre-

miers apports importants en pollen débutent avec la floraison des saules marsault. Certaines années, si les conditions météo sont particulièrement douces, les abeilles peuvent même ramener du précieux nectar. C'est à ce moment que le développement des colonies va s'accélérer ! La taille du nid à couvain va augmenter de plus en plus et la consommation des réserves va devenir très importante au fil des semaines avec un grand danger : la famine ! Il vous faudra donc être particulièrement attentif à la météo des mois de mars et avril. Les colonies importantes peuvent consommer jusqu'à 3 kg de miel par semaine lors des retours de froid. Mais, en mars, nous pouvons commencer à ouvrir à nouveau les ruches et vous devrez prioritairement faire le bilan des réserves de nourriture. En cas de manque, il faudra nourrir sous peine de prendre le risque de voir vos colonies mourir de faim ! Il sera aussi l'heure de faire un premier bilan des forces présentes. Certaines colonies auront certes passé l'hiver mais ne seront pas suffisamment fortes pour pouvoir prétendre à récolter du miel durant le printemps. D'autres auront perdu leur reine et/ou seront devenues bourdonneuses. Si vous avez formé des jeunes colonies durant l'été 2022, ceux-ci devront être réunis avec les colonies trop faibles à condition qu'elles soient saines, exemptes de maladie comme le noséma ou la loque. Enfin, il faudra prévoir d'adapter l'espace à l'intérieur de la ruche à la taille de la grappe d'abeilles. Et comme tout va très vite au printemps, il est possible que vous deviez resserrer vos colonies à la mi-mars en retirant les cadres vides inoccupés par les abeilles, puis leur mettre le cadre à mâle et cire déjà bâtie à peine quinze jours plus tard. Toutes ces étapes vont être particulièrement importantes afin de garantir que vos abeilles soient prêtes lors des premiers jours de miellée en avril. Si vos colonies sont sous-développées, elles risquent de passer totalement à côté de la récolte de printemps. Bien évidemment, vous devrez adapter les dates que je vais vous donner à vos emplacements. Elles ne seront pas les mêmes si vos ruches se trouvent en plaine entourées de champs de colza que si vous êtes en montagne à plus de 1000 mètres d'altitude ! Le programme pour le mois de mars est chargé. Ci-après, je vais vous détailler les actions à réaliser et vous donner quelques conseils pour bien réussir cette période si importante.

## **La « pré-visite » de printemps**

Durant la deuxième quinzaine de mars, la météo s'adoucit et nous offre les premières après-midi printanières. Vous pourrez dès lors organiser une pré-visite avec les buts suivants : contrôler les réserves, contrôler la présence de couvain et par conséquent d'une reine ainsi que resserrer la colonie si les abeilles n'occupent pas tous les cadres sur les deux faces. Le mot d'ordre sera la rapidité d'exécution pour éviter de refroidir le nid à couvain. Attendez une journée où la température sera au minimum de 15°C, sans vent. En effet, un net refroidissement pourra occasionner un stress à la colonie et favoriser les maladies de printemps. Pour vous donner un ordre d'idée, il ne faudrait pas dépasser deux à trois minutes par ruche. Pour être efficace, décollez les cadres avec le lève-cadre pour les soupeser et voir le couvain, sans les sortir complètement. A cette période, il doit rester au minimum trois cadres de nourriture pleins. Quant au couvain, il devrait s'étendre sur deux à quatre cadres pour les colonies les plus développées. Dans un rucher pavillon avec l'ouverture par l'arrière, il est inévitable de sortir les cadres pour visiter, mais rassurez-vous, les colonies sont abritées du vent et des courants d'air, ce qui vous donnera une plus grande marge pour effectuer cette visite.

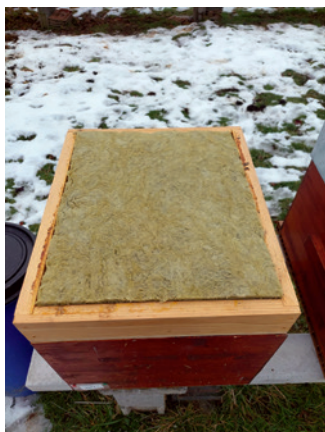
## Nourrir au candi

Si la quantité de miel est insuffisante, il faudra nourrir rapidement les colonies. Idéalement, vous aurez stocké des cadres pleins de miel durant la saison précédente et vous pourrez les introduire dans la ruche, à proximité du couvain. Si vous n'avez pas de cadres pleins de miel, vous pourrez vous tourner vers le candi, de la pâte de sucre, pour assurer que les abeilles disposent de suffisamment de nourriture jusqu'à ce qu'elles trouvent du nectar dans la nature. Fait maison (voir la recette en encadré) ou acheté dans les commerces apicoles, le candi doit être placé proche des abeilles. Sous forme de barquettes ou en sachet, vous pourrez déposer le candi sur la tête des cadres, le recouvrir de papier bulle isotherme aluminium de même grandeur que votre ruche et retourner le couvre-cadre-nourrisseur à l'envers par-dessus. Si vous ne possédez pas ce type de matériel, vous pouvez modifier vos couvre-cadres standards en leur créant un espace en hauteur de 7 ou 8 centimètres avec quelques planches en bois (voir illustrations). Ceux-ci vous serviront à isoler vos ruches durant l'hiver, à nourrir avec des pains de candi en les retournant mais également à placer vos diffuseurs d'acide formique en été. Un élément pour 3 utilisations, voilà qui permet de gagner en efficacité ! Vous les trouverez également en vente dans le commerce si vous n'êtes pas bricoleur ou que vous manquez de temps.

Il est possible également de placer les pains de candi dans les nourrisseurs ou sur le couvre-cadre si celui-ci possède un passage pour les abeilles. Toutefois, il faudra plus de temps aux abeilles pour arriver à le consommer. Cela peut convenir dans le cas où vous apportez du candi par sécurité ou en complément. Si les abeilles manquent de miel de façon inquiétante, je vous conseille de désoperculer un cadre de miel et de le placer à proximité immédiate du couvain. Si malheureusement vous n'avez pas de cadre de réserve en stock, vous devrez prélever un cadre plein sur une autre colonie qui dispose de suffisamment de réserve pour un nourrissage d'urgence. De cette façon, j'ai réussi à sauver une colonie qui n'avait plus aucune ressource dans la ruche ! Bien sûr, en arriver là nécessite de se remettre en question et de s'assurer à l'automne suivant que vos abeilles disposent de plus de réserves avant le début de l'hiver. Nourrir avec du sucre au printemps ne doit pas être une nécessité. Idéalement, les ruches auront suffisamment reçu de sirop de nourrissage à la fin de l'été précédent pour tenir jusqu'à la miellée suivante !



*Couvre-cadre « haut »*



*Couvre-cadre haut isolé  
(laine de roche)*

Photos: Sébastien Béroet

## Des larves ? Tout roule !

Votre deuxième objectif de cette visite sera de contrôler qu'il y a du couvain et donc de la ponte. Il n'est pas nécessaire de voir la reine. Si vous voyez des larves, vous êtes tranquilles, tout va bien. Vous pouvez toutefois noter le nombre de cadres de couvain pondus à cette date. Cela sera utile par la suite, pour suivre le développement des colonies.

## Tout est une question de volume

La partie la plus importante de cette pré-visite sera de resserrer l'espace à disposition des colonies. En principe, les abeilles occuperont plutôt un côté de la ruche et facilement le côté où le soleil se lève qui apporte plus de chaleur dès le matin. À l'autre bout, vous allez trouver un ou plusieurs cadres vides, délaissés par vos protégées. Vous devrez enlever ces cadres et rapprocher les cadres de nourriture restants en rive du couvain. Ainsi, les colonies seront organisées à peu près de cette manière : un à deux cadres de nourriture dans le bord, 2 à 4 cadres de couvain au centre et à nouveau 2 cadres de miel. Les cadres vides ou les cadres de réserves supplémentaires peuvent être placés derrière la partition ou stockés pour une utilisation ultérieure. Si les abeilles disposent de trop de volume à occuper, elles auront de la peine à chauffer ce volume et leur progression sera plus lente. En les resserrant, cela va booster la ponte et aider les abeilles à prélever le miel rapidement. Lors de cette visite, vous devrez diminuer le nombre de cadres pour que chacun des cadres restants soit occupé pleinement par les abeilles. Si un cadre est à moitié peuplé, elles ont encore trop de volume à disposition. Je vous conseille de consulter l'aide-mémoire du service sanitaire 4.12. Gestion dynamique des colonies afin de maîtriser parfaitement le sujet. Vous le trouverez sur le site [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) → thèmes → bonnes pratiques apicoles. Cette étape est particulièrement importante afin de dynamiser vos abeilles pour qu'elles soient prêtes à récolter du miel dès les premières ressources en nectar. Ces dernières années, les printemps sont souvent précoces avec des températures élevées et des retours de froid importants. Les pissenlits, les arbres fruitiers, le colza, etc. peuvent fleurir tous ensemble en l'espace d'une dizaine de jours et cela très tôt dans la saison. Si vos colonies ne sont pas prêtes pour ces 10 jours, vous passerez à côté de cette miellée.

## La visite de printemps

Visite de printemps, pré-visite... les termes ne sont peut-être pas scientifiques et vous pouvez nommer ces deux actions comme bon vous semble. Pour moi, le fait de parler de « pré-visite » me rappelle que c'est une visite qui doit être avant tout rapide car nous sommes tôt dans la saison et que nous risquons de faire autant de mal aux colonies si elles prennent un coup de froid que de leur rendre service. Pour la « visite de printemps » je consacre plus de temps à l'ouverture de la ruche. Je vérifie que les reines présentes soient bien les reines que j'avais introduites et marquées l'été dernier. Je choisis une belle journée où le mercure atteindra les 17-18°C., sans courant, pour visiter les ruches. Il est probable que peu de temps se soit écoulé entre la pré-visite et cette 2<sup>e</sup> ouverture, environ 2 à 3 semaines seulement. Elle s'effectuera début avril en principe. Même si nous ne sommes encore que début mars, il est important de planifier nos visites à l'avance et de fixer les buts de nos interventions car nous n'allons pas ouvrir les ruches juste pour dire bonjour aux abeilles mais avec des objectifs précis et réfléchis.

Comme lors de la 1<sup>re</sup> ouverture, vous devrez porter votre attention sur la quantité de nourriture disponible. Avril est un mois capricieux et les retours de froid sont fréquents. Un conseil : consulter la météo avant d'effectuer vos visites afin d'anticiper vos actions. L'application de MétéoSuisse convient parfaitement. Elle vous permet d'avoir un œil sur le temps des 3 ou 4 prochains jours mais aussi des tendances à 10 jours. Si début avril, la météo va se rafraîchir pour 2 semaines, les abeilles nécessiteront une quantité plus importante de stock de nourriture que si la miellée démarre la semaine suivante. Si tout se passe bien, vous ne devrez pas compléter les réserves et vous allez donc favoriser le développement des colonies afin de préparer au mieux la prochaine miellée imminente.

## Tout est une question de volume, partie 2

La population d'abeilles aura augmenté depuis la mi-mars et le couvain sera plus important et plus compact. Vous pourrez agrandir l'espace disponible avec la pose du cadre à mâles et d'un cadre déjà bâti (par exemple ceux que vous avez retirés à la pré-visite). Il est encore un peu tôt pour leur donner une cire gaufrée à construire. Gardez en tête que l'on fait construire des cires neuves uniquement lorsque les abeilles ramènent du nectar. Vous pouvez placer ces 2 cadres juste en rive du couvain, le cadre à mâles proche du bord de la ruche et le cadre bâti à l'opposé, juste après le dernier cadre de couvain. La reine viendra rapidement pondre dans les alvéoles et ainsi agrandir le nid à couvain. Pour vos ruches en production et en bonne santé, les actions à réaliser s'arrêtent là. C'est cependant le moment idéal pour introduire vos essaims artificiels dans vos ruchers. Soit pour renforcer les colonies trop faibles, soit tout simplement peupler vos ruches vides.

## Transférer les essaims artificiels en ruche de production et réunir les colonies faibles

Pour réunir 2 colonies, sélectionnez une reine, en principe celle présente dans l'essaim artificiel, et placez-la dans une cagette d'introduction avec un bouchon de candi. Orphelinez la colonie faible. Sélectionnez 4 cadres de nourriture et placez-les dans les bords. Au centre, vous pouvez réunir les cadres de couvain. Afin de troubler les odeurs et d'éviter trop de bagarres, déplacez les cadres avec les abeilles dessus, sans les secouer. Au moment de les transférer, vaporisez-les avec un mélange d'eau et une tombée de sirop de nourrissage (3 cuillères à soupe). Les abeilles, mouillées avec cette eau légèrement sucrée, vont se lécher entre elles et l'odeur initiale des 2 colonies sera annulée. Secouez les abeilles restantes directement sur la ruche en évitant de faire tomber les déchets du fond de la ruchette dans la nouvelle ruche. Réintroduisez la cagette contenant la reine, au centre, proche du couvain ouvert.



Photo: Sébastien Berset

*Essaim artificiel, hiverné sur 6 cadres prêt à être transféré en ruche.*

Après 3 jours, tout sera rentré dans l'ordre et vous obtiendrez une belle colonie forte, prête pour la récolte. Vous trouverez plus d'information sur le sujet dans l'aide-mémoire N° 4.7.1 Réunir des colonies sur [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) → thèmes → bonnes pratiques apicoles.

Pour introduire un essaim artificiel dans votre rucher, déplacez simplement les cadres de l'essaim dans la ruche vide (préalablement nettoyée et désinfectée) et introduisez les cadres dans le même ordre qu'ils étaient dans la ruchette en y ajoutant toutefois le cadre à mâles et un cadre déjà bâti.

## Le cadre à mâles

Le cadre à mâles est un outil important dont je vous conseille vivement l'utilisation. Son but premier consiste à éviter que les ouvrières préparent des cellules de mâles un peu partout dans la ruche. Elles seront majoritairement groupées sur un seul cadre de cette façon. Comme les cellules à mâles sont plus grosses, les abeilles les utilisent moins volontiers pour stocker autre chose, comme du pollen ou du miel et resteront vides durant l'hiver. Il est donc important de les retirer vers le début juillet et de les stocker pour la saison suivante. Vous trouverez des cadres à mâles sur le marché ou vous pouvez les fabriquer vous-même. Pour cela, utilisez un cadre de corps normal et séparez-le en 2 parties avec un petit tasseau en bois, à mi-hauteur. Sur la partie haute, montez une demi-cire gaufrée sur les fils à l'aide d'un transformateur comme n'importe quel cadre. Sur la partie basse, supprimez les fils du cadre et laissez l'espace totalement vide. Les cirières construiront ce vide automatiquement en cellules à mâles.

Photos : Service sanitaire apicole, aide-mémoire n° 1.4.1.  
Découpe du couvain de mâles



*Cadres à mâles format dadant et la version avec 2 cadres hausses pour les ruches bürki*

Mais aujourd'hui, je vous encourage à également utiliser ce cadre à mâles comme moyen de lutte mécanique contre la prolifération du varroa ! En effet, les varroas préfèrent se reproduire dans le couvain de mâles car ils ont 3 jours supplémentaires à disposition avant l'émergence. Ainsi ces cellules vont être un véritable aspirateur à varroas. Dès lors, le fait de couper ces cellules une fois qu'elles sont toutes pondues et operculées va réduire de manière significative le nombre de varroas. Si vous parvenez à faire 3 découpes du couvain de mâles durant le printemps, cela réduit jusqu'à 50 % l'infestation par varroas en été, sans influencer le développement de la colonie ou la récolte de miel.

Souvent, dans la première découpe, il y a extrêmement peu de varroas. La découpe de ces larves n'en reste pas moins très importante. Même si seulement 1 cellule sur 50 est infestée par un varroa, cela fait déjà 50 varroas au total éliminés par la découpe d'un demi-cadre à mâles. Si nous ne faisons pas cela, les 50 varroas (en avril) représenteront plus de 400 varroas

en juillet. Cela demande un peu de travail et de rigueur mais les résultats seront au rendez-vous. Les abeilles souffriront nettement moins de la pression des varroas en été et attaqueront la préparation à l'hivernage dans les meilleures conditions. Pour ce faire, environ 15 à 21 jours (maximum !) après avoir posé le cadre à mâles, découpez toute la partie basse du cadre avec un couteau (d'où l'importance de retirer les fils). Attention, passé le délai de 23 jours, vous vous exposez à retrouver les mâles déjà sortis de leur alvéole et les varroas échappés. Cela produira l'effet inverse en favorisant la reproduction des acarïens ! Après la 1<sup>re</sup> découpe, vous pourrez replacer le cadre dans la ruche et recommencer 3 semaines plus tard. Il se peut que parfois le cadre ne soit pas entièrement operculé, attendez alors 3 ou 4 jours supplémentaires que toutes les cellules soient fermées, sinon l'efficacité sera moindre.

J'ai largement pu observer la différence de chute de varroas lors du 1<sup>er</sup> traitement entre mes ruches de production auxquelles j'applique cette méthode et les ruches à mâles où les faux-bourçons sont élevés dans le but de féconder des reines en station. Vous pourrez réduire considérablement vos pertes hivernales en utilisant ce moyen de lutte.

## Conclusion

Je vous remercie d'avoir lu l'article jusque-là, j'espère que cela vous sera utile. De mon point de vue, le démarrage de saison va conditionner les prochains mois et même si les abeilles tolèrent nos erreurs d'apiculteurs, il faut essayer au maximum de leur donner les meilleures conditions pour connaître un bon développement et une bonne récolte. Au plaisir de vous retrouver plus tard dans la saison dans cette rubrique !

### Recette de candi maison

Voici une recette simple à faire pour nourrir vos abeilles avec de la pâte à sucre, appelée « candi » dans le milieu apicole.

Ingrédients pour 10 kg de sucre glace :

- 10 kg de sucre glace
- 500 g de protéines (pollen frais ou congelé, Salixan, etc.)
- 1,2 l d'eau
- 1 dl de vinaigre de pomme
- 1 dl d'huile de colza
- 10 g d'acide citrique

Dans un grand récipient, versez d'abord eau, vinaigre de pomme, huile de colza et acide citrique. Mélangez délicatement. Ajoutez par-dessus 5 kg de sucre glace. Mélangez à l'aide d'un mélangeur électrique que vous trouverez dans les magasins de bricolage, type mélangeur à peinture ou à ciment/crêpis. Une fois la pâte homogène, ajoutez le pollen puis les 5 kg de sucre glace restants en 2 ou 3 fois. La pâte doit être bien lisse. Il suffit de brasser quelques minutes. Il vous suffit ensuite de remplir votre candi dans des sachets de congélation ou des barquettes en plastique. Attention, le contenant doit être hermétique, sinon le candi va sécher et devenir dur ce qui le rendra difficile à consommer pour vos abeilles.

Pour de petites quantités, vous pouvez utiliser un robot de cuisine avec le pétrin. Si vous avez accès à un pétrin de boulanger, c'est la machine idéale pour réaliser la recette.

# ENEZ ET PARTICIPEZ AU NOUVEAU TROC API-NYON

Matériel d'occasion

---

18 mars 2023



Vous désirez acheter, vendre, échanger du matériel apicole d'occasion à des prix très avantageux, la section de Nyon vous invite à participer au

**Troc Api-Nyon le samedi 18 mars 2023 de 9h à 13h**

Lieu : Parking Schilliger Garden Centre 1196 Gland  
(Zone couverte)

Inscription et renseignement  
par e-mail à : pierre-yves.jotti@bluewin.ch  
ou au 079 374 85 32

# Assemblée des délégués SAR

**Samedi 25 mars 2023, 9 h - 11 h 45, Moudon (VD)**

Ordre du jour:

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 147e assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 2022  
(voir RSA juin 2022, pp. 222-234)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2023
6. Présentation du logiciel de gestion des membres
7. Finances:
  - Comptes 2022
  - Rapport des vérificateurs (sections de Martigny, Montagnes neuchâteloises, Morges)
  - Budget 2023
  - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2023  
(Montagnes neuchâteloises, Morges, Moudon)
8. Comité:
  - Démission
  - Renouvellement des représentants des fédérations NE, FR et VS
  - Election à la présidence
9. Nomination du représentant de l'Assemblée des délégués au concours des ruchers
10. Remise du prix Bertrand 2023
11. Vétérans : 60 ans de sociétariat
12. Remerciements
13. Parole aux invités
14. Confirmation de l'assemblée 2024 (VS : 23.03.2024)  
et organisation 2025 (GE : 22.03.2025)
15. Divers

*Vuippens, le 31 janvier 2023*

# Rapport de comptabilité



Les comptes 2022 bouclent avec un bénéfice d'exploitation de 20 295.84 fr. et de 16 620.09 fr. après attributions et prélèvements sur les fonds (voir le compte de pertes et profits).

Le plan comptable a été modifié pour le rendre plus logique et agréable à utiliser. Les produits sont mis en regard des charges des comptes concernés, dans le but de présenter plus clairement les données qui méritent d'être vues en même temps. Certains postes sont décomposés par rapport aux années passées, apportant plus de transparence.

Le comité central souhaite modifier et simplifier son organisation. Encore au stade de la réflexion sur certains objectifs, la professionnalisation de l'administration de la SAR est néanmoins en route, notamment par l'augmentation du temps de travail de notre assistante administrative Aude Steiner de 35 à 50 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et la nouvelle répartition des tâches qui en découle.

L'organisation administrative de la SAR a donc déjà changé. Pour 2022, les indemnités et frais des membres du comité (y compris les charges sociales / part employeur) sont toutes dans le compte « comité central », ce qui n'était pas le cas auparavant. Le coût de la revue est également présenté plus clairement, par exemple.

Les éléments les plus importants des comptes 2022 sont les suivants :

- Une forte diminution des recettes provenant des annonces publiées dans la revue, après des recettes exceptionnelles en 2021.
- Un amortissement conséquent du matériel en stock pour ajuster sa valeur comptable à sa valeur réelle.

Les postes les plus importants sont stables (cotisations, revue, subventions, vulgarisation). 3852 apiculteurs ont payé une cotisation ordinaire. Pour la première fois en 2022, 76 membres partenaires ont adhéré à cette solution, apportant la preuve que c'était un besoin (voir la Revue n° 10 / 2021, page 508). Ainsi en 2022, la SAR comptait au total le nombre réjouissant de 3928 membres !

Le comité se félicite de ce lien direct avec tous les apiculteurs affiliés à la revue, qui constitue le principal centre de coûts pour la SAR.

Je remercie l'ensemble des caissiers des fédérations et sections pour leur aimable collaboration et les membres du comité pour leur aide à la gestion de cet outil fondamental qu'est la comptabilité de la SAR, une institution qui est complexe, très active et dont la situation financière est parfaitement saine. Je vous renvoie aux rapports de mes collègues sur les différents thèmes.

Pour les futures questions éventuelles en assemblée des délégués, la réponse sera meilleure si la question nous est posée à l'avance.

*Henri Erard, membre du comité SAR, chargé du secrétariat et des finances*

## Bilans

	01.01.22	31.12.22
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Circulants</b>		
Liquidités	352 732.65	405 464.92
Epargne, fonds	243 085.70	244 199.95
Actifs transitoires	25 176.35	13 637.40
Stock matériel, labels, médailles, livres	54 350.00	34 769.30
Stock livres et cours de base	48 731.00	36 810.00
<b>Immobilisés</b>		
Bibliothèque	1.00	1.00
Titres	1000.00	1000.00
<b>Total de l'actif</b>	<b><u>676 345.70</u></b>	<b><u>699 072.57</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Passifs transitoires	86 612.77	33 488.85
Provisions		55 554.95
<b>Fonds propres</b>		
Fonds Propagande et publicité	67 864.37	59 510.12
Fonds Aide à l'apiculture	14 640.50	14 457.35
Fonds Assurance vol et déprédations	152 207.85	162 485.00
Fonds Bertrand	15 329.65	15 231.20
Fonds Outils pédagogiques	10 782.45	12 816.90
Capital	<u>328 908.11</u>	<u>328 908.11</u>
Résultat 2022 (bénéfice)		16 620.09
<b>Total du passif</b>	<b><u>676 345.70</u></b>	<b><u>699 072.57</u></b>
<b>Détail des provisions</b>		
Journée suisse des abeilles	5000.00	0.00
Impression cours de base	2440.60	2440.60
Nouveau site internet	10000.00	2277.00
Digitalisation de la revue	15000.00	15000.00
Solde subvention vulgarisation	12 405.00	11 837.35
Analyses tests sécurité CE-SAR	<u>24 000.00</u>	<u>24 000.00</u>
	68 845.60	55 554.95

Rédaction						18077.80		20 000	
Impression						68083.55		68 000	
Distribution						17833.40		17 000	
Abonnements individuels		6838.60			6800	6811.91			6800
Annonces		34351.00			30000	19057.50			20000
Digitalisation	15000.00					0.00			
<b>Autres publications</b>									
Agenda	3945.06		4100			4726.44		5000	
Annonces de l'agenda		1370.00			1300		1790.00		1500
Outils pédagogiques (timbres)	877.20	1339.00				3071.15	5104.00	3000	5000
Livres et classeurs de formation	13269.45	27467.00	16000		27000	8903.00	23989.50	6500	22000
Bibliothèque	674.30		600			185.35		400	
<b>Contrôle du miel</b>									
Matériel et amortissements	2109.05		4500			8364.00		3000	
Contrôleurs d'exploitation	7432.00	5221.00	11200		13400	14337.40	19666.90	15000	20000
Labels d'Or, pameaux et envois	208.90		2000			1089.50	804.50	1000	800
<b>Vulgarisation</b>			68450						
Decomptes de vulgarisation						48911.73		50000	
Conseillers apicoles	12106.25								
Monteurs éleveurs	20752.50								
Formation des cadres et autres charges	16232.45							10000	
Formation continue 5 mars 2022									
Formation de base CE						1588.00			
Conférence						4765.70			
Concours des ruchers						100.00			
Provision cours	12405.00					297.00		3000	
Subvention fédérale		61496.15			42420		67064.40		67000
Prélèvement sur provision						-567.65			
<b>Élevage</b>									
Charges CE-SAR	92669.50		80000			85710.36		99295	
Produits CE-SAR		30335.00			20000		91823.00		26920
Subvention élevage		66605.80			66600				66000
Séances CE-SAR						4939.80		5000	
Indemnités	4033.10		4050			3510.00		3500	
Station de fécondation Bonnachlesse	1300.00		1300			1300.00		1300	
<b>Recettes diverses</b>									
		1987.25			500		79.82		
<b>Total des charges et produits</b>	436132.42	458035.65	444450		418260	428876.82	449172.66	497715	447660
<b>Resultat d'exploitation</b>	21903.23				26190	20295.84			50055
	<i>bénéfice</i>				<i>déficit</i>	<i>bénéfice</i>			<i>déficit</i>

# Comptes d'exploitation

	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Organes</b>								
Assemblée des délégués	5743.32		10000		5628.10		5800	
Comité central, séances, indemnités et frais	38946.90		34020		40642.40		40000	
Frais refacturés	7929.80	7929.80	6000	6000				
Administration	32558.30		32910					
Personnel administratif					34502.20		40700	
Charges sociales					6302.45		8000	
Frais administratifs, bancaires et postaux	1497.19		1900		1995.19		2000	
Impôts et taxes	43.10		1300		815.45		200	
Assurances	1512.70		1720		2654.65		2570	
Intérêts		51.35		40		43.73		40
<b>Assurance vol et déprédations</b>								
Surprimes		5506.00		5200		5744.00		5600
Indemnités	1464.25		5000		3200.00		6000	
Cotisations des membres		206871.00		198000		206276.00		206000
Cotisations à charge	42828.00		42900					
apiculture					9395.00		10000	
apiculture					28185.00		28000	
AGORA					550.00		550	
<b>Participations uniques et événements</b>								
Journée des abeilles 2 juillet 2022					0.00			
Prélèvement sur provision					-5000.00			
Centre de compétences Entremont							2500	
<b>Honorariat</b>								
Vétérans					223.85		2500	
Prix Bertrand					100.00		100	
<b>Matériel publicitaire</b>								
Matériel	1478.20	666.70	3000	1000	931.25	917.40	1000	
Amortissements					1802.65			
<b>Informatique</b>								
Dépenses courantes	1182.00		2500		1122.10		3000	
Site abeilles.ch	10000.00		10000		7723.00		5000	
Prélèvement sur provision					-7723.00		-2200	
Gestion des membres							31000	
Revue	87913.90		100000					

## Attributions et prélèvements aux fonds

### Fonds de l'assurance vol et déprédations

<b>Etat au 01.01.2022</b>			<b>152207.85</b>
<i>Produits</i>	Intérêts	29.15	
	Primes de base	7704.00	
	Surprimes	5744.00	
<i>Charges</i>	Indemnités	-3200.00	
<b>Attribution 2022</b>			<b>10277.15</b>
<b>Etat au 31.12.2022</b>			<b>162485.00</b>

### Fonds Bertrand

<b>Etat au 01.01.2022</b>			<b>15329.65</b>
<i>Produits</i>	Intérêts	1.55	
<i>Charges</i>	Attribution du prix	100.00	
<b>Prélèvement 2022</b>			<b>-98.45</b>
<b>Etat au 31.12.2022</b>			<b>15231.20</b>

### Fonds de propagande et publicité

<b>Etat au 01.01.2022</b>			<b>67864.37</b>
<i>Produits</i>	Intérêts	9,75	
<i>Charges</i>	Matériel	8364,00	
<b>Prélèvement 2022</b>			<b>-8354,25</b>
<b>Etat au 31.12.2022</b>			<b>59510.12</b>

### Fonds d'aide à l'apiculture

<b>Etat au 01.01.2022</b>			<b>14640.50</b>
<i>Produits</i>	Intérêts	2.20	
<i>Charges</i>	Frais de la bibliothèque	-185.35	
<b>Prélèvement 2022</b>			<b>-183.15</b>
<b>Etat au 31.12.2022</b>			<b>14457.35</b>

### Fonds outils pédagogiques

<b>Etat au 01.01.2022</b>			<b>10782.45</b>
<i>Produits</i>	Intérêts	1.60	
	Recettes outils pédagogiques	5104.00	
<i>Charges</i>	Charges outils pédagogiques	3071.15	
<b>Attribution 2022</b>			<b>2034.45</b>
<b>Etat au 31.12.2022</b>			<b>12816.90</b>

## Pertes & profits

	Attributions	Prélèvements
	CHF	CHF
<b>Résultat d'exploitation (bénéfice)</b>		<b>20295.84</b>
<b>Attributions et prélèvements fonds</b>		
Fonds de l'assurance vol et déprédations	10277.15	
Fonds Bertrand		98,45
Fonds de propagande et publicité		8354,25
Fonds d'aide à l'apiculture		183,15
Fonds Outils pédagogiques	2034,45	
	<u>12311.60</u>	<u>28931.69</u>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>16620.09</b>	
	<b><u>28931.69</u></b>	<b><u>28931.69</u></b>

## Rapport de la Commission d'élevage SAR

Comptabilité 2022	2021	2022
<b>Solde au 31.12:</b>	<b>72082.91</b>	<b>80774.55</b>
<b>Actif transitoire:</b>	<b>2579.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Provision (tests sécurité):</b>	<b>24000.00</b>	<b>24000.00</b>
<b>Différence (bénéfice):</b>	<b>4251.30</b>	<b>8691.65</b>
<b>Revenus</b>		
- Mesures morphologiques	4 680.00	6 320.00
- Cotisations pour frais administratifs	520.00	550.00
- Franc participatif	7 000.00	10 412.00
- Indemnités OFAG	66605.80	64 420.99
- Analyses ADN individuelles	791.00	0.00
- Soutien aux tests de sécurité stations	17 100.00	10 000.00
- Extourne trop perçu compte bancaire	24.00	40.00
- Vente reines zone protection stations	220.00	80.00
- Arrondi		0.01
<b>Total</b>	<b>96940.80</b>	<b>91 823.00</b>
<b>Charges:</b>		
- Mesures morphologiques	6790.00	5200.00
- Testages (Versement pour indemnités TT, achat reines TT, frais coordinations, mesures morphologiques et analyses ADN TT)	24634.00	26808.50
- Versement stations fécondations (ruches à mâles et achat Reines pour zone de protection Hongrin)	31 680.00	30 200.00
- Analyses ADN	995.00	345.00
- Analyses ADN test sécurité stations, 1 <sup>re</sup> partie	3600.00	2400.00
- Analyses ADN test sécurité stations, 2 <sup>e</sup> partie		10800.00
- Réserve pour analyses ADN tests de sécurité stations	24000.00	
- Séances CE SAR, journée romande ME	886.80	430.70
- Bureau, frais bancaires, ...	999.20	734.75
- Divers (Séjour Weimar)	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>92689.50</b>	<b>83 131.35</b>

## Résultat au 31.12.2022 : bénéfice de Fr. 8691.65

La réalisation de la 2<sup>e</sup> partie du test de sécurité de la station du Petit-Mont a été reportée, ainsi que celle du test de sécurité pour deux autres stations. Le comité est toujours à la recherche de soutiens financiers pour réaliser ces tests.

À ce sujet, je tiens à remercier chaleureusement les fédérations qui, chaque année, nous aident à ce financement. Chaque éleveur nous aide également par l'intermédiaire du franc participatif qui lui est facturé pour chaque ruchette montée en station et nous les en remercions également.

Le résultat très positif cette année du franc participatif est dû au versement des 2579 francs non encore perçus en 2021, et qui avait été mis en actif transitoire l'année dernière, de la part d'une de nos fédérations, mais également au versement à posteriori de 1715 francs suite à un malentendu au sein d'une fédération.

*Pour la CE SAR, Brigitte Arnold, caissière St-Livres, le 11 janvier 2023*

---

## Rapport vulgarisation 2022

Après deux années compliquées pour l'organisation des cours et autres activités dans les sociétés régionales, 2022 aura permis un retour progressif à la normale. Malgré tout, la pandémie aura laissé des traces et certaines activités n'ont pas recommencé suite à cette pause forcée, ou dans d'autres cas, ce sont les participants qui ne sont plus aussi nombreux à se déplacer. Il est clair que la distanciation qui nous a été imposée aura aussi apporté des points positifs, comme la généralisation d'outils tels que la visioconférence qui permet à un grand nombre de participants de profiter des différentes conférences. Malgré tout, je suis convaincu que les échanges entre apiculteurs en chair et en os restent primordiaux. Tant pour le transfert de connaissances apicoles que pour l'aspect social. Je vous invite donc à participer autant que possible aux différents cours et à la vie de vos sociétés. C'est grâce à l'engagement de toutes les personnes faisant vivre les sociétés et participant au transfert de connaissances que tout ça est possible. Et c'est une chance. Merci à eux !

## Subventions – Participation de la SAR et des fédérations/sociétés cantonales

Le travail de vulgarisation est soutenu par la Confédération (OFAG) via une subvention à apisuisse, qui la répartit aux trois associations régionales selon leur nombre de membres. Le reste du budget (c.-à-d. le déficit) de la vulgarisation est pris en charge pour 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations et sociétés cantonales. En 2022, la SAR a de nouveau reçu 22.6% de la subvention perçue par apisuisse. Cette proportion est légèrement en notre faveur. Nous remercions nos collègues suisses alémaniques de BienenSchweiz pour ce geste.

Le montant des subventions 2022 reçues de l'OFAG se monte à 58 760.00 CHF, somme à laquelle s'ajoute un solde de 2021 de 8304.40 CHF restitué par apisuisse pour un total de 67 064.40 CHF.

Le coût total du compte vulgarisation s'élevant à 67 632.05 CHF. Après deux années de pandémie, le nombre de cours donnés retourne gentiment à la normale. Les charges de la vulgarisation dépassent légèrement les produits. Les 567.65 CHF d'excédent de charges sont prélevés de la provision créée fin 2021. Cette dernière avait été créée car la réduction des cours donnés en raison de la pandémie avait résulté par un excédent du compte vulgarisation. Il n'y a donc pas de déficit à assumer par la SAR et les fédérations/sections cantonales pour 2022. La provision se monte à 11 837.35 CHF à la fin 2022. Celle-ci reste liée au compte vulgarisation.

## Formations

Après deux années où la formation continue pour les cadres apicoles SAR a dû être annulée ou faite par visioconférence pour cause de pandémie, celle-ci a de nouveau pu avoir lieu le 5 mars 2022. Ce fut un plaisir de se retrouver en présentiel pour partager cette journée.

La formation des nouveaux contrôleurs d'exploitation a eu lieu en 2022 alors que la prochaine formation de base pour les conseillères et conseillers apicoles ainsi que pour les monitrices-éleveuses et moniteurs-éleveurs débutera en automne 2023. Il est donc important de chercher au sein des fédérations, des personnes motivées et compétentes pour assurer la relève.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2023. Et profitez de la pause hivernale pour approfondir vos connaissances en participant aux activités proposées par les vulgarisateurs de votre région.

*Benoît Droz, responsable vulgarisation  
et assurance vol, déprédations et intoxications*

---

## Bilan du compte vulgarisation 2022

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Décomptes de vulgarisation des fédérations	48 911.35	
Formation continue des cadres apicoles	1 588.00	
Formation des contrôleurs d'exploitation	4 765.70	
Conférence	100.00	
Concours des ruchers	297.00	
Indemnités 2022 (revue partiel, conseils aux débutants, élevage, vulgarisation)	11 970.00	
Financement OFAG 2022		58 760.00
Solde apisuisse 2021		8 304.40
<b>Totaux:</b>	<b>67 632.05</b>	<b>67 064.40</b>
<b>Excédent de charges:</b>		<b>567.65</b>

		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Provision à fin 2021	12 405.00		
Prélèvement sur la provision	567.65		
Solde de la provision à fin 2022	11 837.35		
Part du déficit à charge de la SAR (2/3)		0.00	
Part du déficit à charge des fédérations cantonales (1/3)		0.00	

---

## Rapport de l'assurance vol et déprédations 2022



En 2022, ce sont 4 apiculteurs qui ont annoncé 14 ruches, colonies ou nucléi sinistrés. Le montant total des indemnisations s'élève à **CHF 3200.00**.

Le règlement de l'assurance vol et déprédations a été entièrement mis à jour et a été accepté par l'assemblée des délégués 2022 pour une entrée en vigueur en 2023. Le but de cette mise à jour était principalement de clarifier et de simplifier le document, ainsi que les tâches administratives relatives au traitement des cas. Le terme « intoxications » a été ajouté au nom de l'assurance car elle couvre maintenant également les cas d'intoxications d'abeilles, à condition que ceux-ci soient prouvés par une analyse du SSA et que le coupable ne soit pas identifié. Les tarifs des remboursements ont également été revus à la hausse afin de mieux correspondre à la valeur actuelle des colonies.

Vous pouvez consulter le nouveau règlement sur notre site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), rubrique Téléchargements & Liens, puis Statuts/règlements/formulaires. Vous y trouverez également le formulaire à remplir en cas de vol avec les tarifs appliqués.

Je vous rends attentifs à bien mettre à jour le nombre de ruches de votre exploitation lors du paiement des cotisations (montant de la surprime), mais également en cours d'année en cas de forte variation. Si seule une partie du cheptel est annoncée, les indemnisations seront fortement réduites.

Enfin, lors d'un sinistre, il est important de porter plainte immédiatement et d'annoncer le vol à [administration@abeilles.ch](mailto:administration@abeilles.ch) à l'aide du formulaire. Il peut également être utile de prendre des photos du lieu et du matériel endommagé.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

*Benoît Droz, responsable vulgarisation  
et assurance vol, déprédations et intoxications*



Une année normale ou presque? Certes elle n'a pas égalé les records de 2020 mais je pense que nous pouvons dire que presque toutes les régions ont été gratifiées de belles récoltes. Après un hiver passablement difficile, conséquence directe de la saison 2021, le printemps sec et chaud nous a apporté une magnifique miellée. Le mois de juin, avec une première canicule précoce, nous a gratifié d'un miellat sur les grands arbres et le miel a coulé à flots, si bien que certains apiculteurs se sont un peu retrouvés débordés.

Finalement la sécheresse a précipité la fin de la saison et le nectar s'est arrêté de couler. Heureusement les abeilles avaient déjà fait de belles réserves dans les corps de ruche, assurant une certaine pérennité pour ce grand épisode caniculaire de l'été 2022.

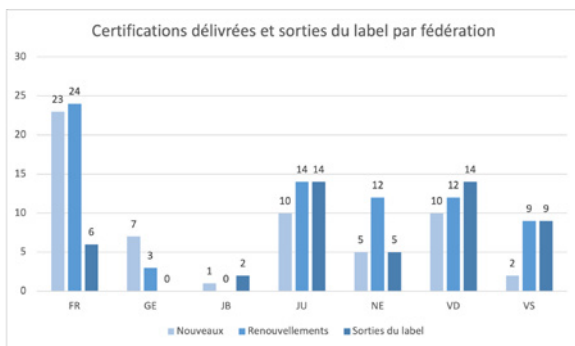
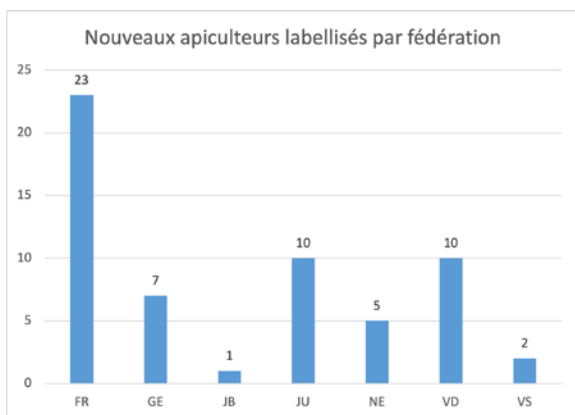
## Labellisations

Cette année cinquante-huit nouveaux apiculteurs ont adhéré au label d'or apisuisse, répartis dans les fédérations selon le graphique ci-contre.

Durant toute cette saison, les contrôleurs-euses d'exploitation pour la Suisse romande ont effectué leur travail avec un grand sérieux. Je les remercie pour leur engagement.

Au cours de cette année apicole, nous avons délivré 132 certificats pour le label d'or et 50 apiculteurs-trices n'ont pas renouvelé leur contrôle, pour diverses raisons. Je remercie notre assistante administrative pour son aide.

La liste des apiculteurs-trices labellisés a été mise à jour dans le courant de décembre, et comprend les apiculteurs labellisés entre 2019 et 2022. Les apiculteurs-trices labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation n'étant valable que 4 ans.

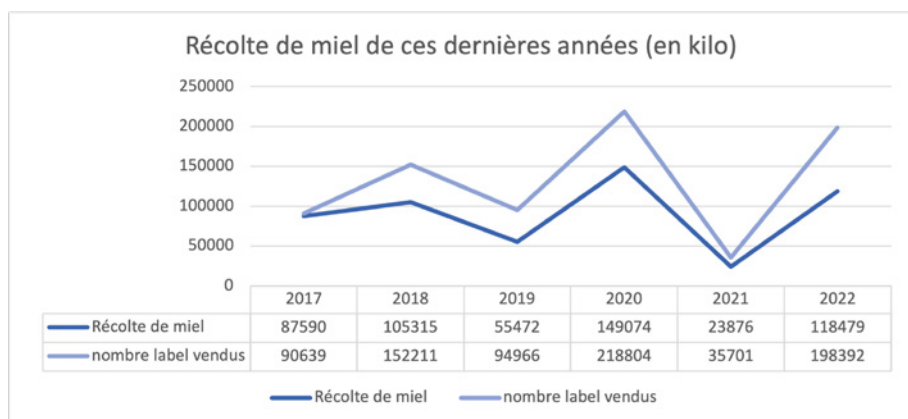
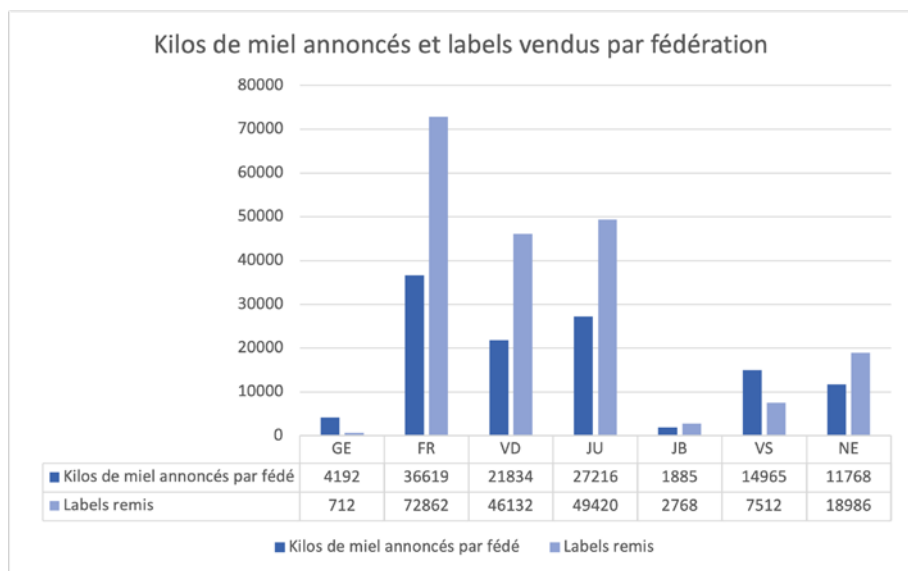


En décembre 2021, la SAR comptabilisait 396 apiculteurs/apicultrices labellisés pour ses 3847 membres. Pour rappel et afin de répondre au contrat de l'aide financière liée à la vulgarisation, la SAR devrait avoir 20 % d'apiculteurs adhérant au label d'or apisuisse !

## Quantité de miels labellisés et labels vendus

Les bonnes conditions météorologiques ont favorisé la production de miel et cela se ressent dans les annonces faites aux contrôleurs·euses.

En 2022, au niveau du label d'or en Suisse romande, j'ai le plaisir de dire que 118 479 kg ont été annoncés, pour une mise en place de 198 392 labels. Pour comparaison, en 2021 nous comptabilisions 23 876 kg pour 35 701 labels. Voir le récapitulatif ci-dessous (Récolte de miel).



## **Analyses de miels**

Cette année, 5 échantillons de miel ont pu être analysés. Les analyses ont été plutôt bonnes et les molécules recherchées comme le dichlorobenzène, le naphthalène ou le thymol n'ont pas été trouvées de manière problématique. Les taux d'humidité étaient très bons. Le problème principal reste le taux de HMF (Hydroxyméthylfurfural) qui, pour rappel, vient de la dégradation de certains sucres et qui apparaît lors d'un stockage à la lumière ou à une trop haute température. La canicule de cet été pourrait expliquer les taux élevés car les locaux de stockage ont parfois été difficiles à maintenir au frais.

## **Formation continue et cours de base**

Cette année, 18 apiculteurs et apicultrices ont suivi le cours de base pour devenir contrôleurs-contrôleuses d'exploitation. Il y a eu 7 participant.e.s pour le canton de Vaud, 2 pour le canton de Neuchâtel, 1 pour le canton de Genève, 1 pour le canton de Fribourg, 2 pour le canton du Jura et enfin 5 pour le canton du Valais.

Je les remercie chaleureusement pour leur engagement et je me réjouis de travailler avec eux. La formation continue a pu avoir lieu en mars à Grangeneuve.

## **Le label d'or et ses coûts pour 2022**

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- Le contrôle d'exploitation, effectué tous les 4 ans, revient à 40 CHF
- L'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à 3 CHF par lot.
- Une taxe de 10 cts par kilo de miel déclaré est prélevée.
- Un maximum de 4 labels par kilo de miel déclaré sont remis gratuitement.

## **Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés**

Les apiculteurs/apicultrices qui participent au programme du label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel.

Sur ce profil, ils/elles ont la possibilité de se présenter brièvement, d'informer leurs clients potentiels ou d'indiquer quels sont leurs produits actuellement disponibles. Les personnes intéressées arrivent sur leur profil en cliquant sur leur nom dans les résultats de la recherche des apiculteurs labellisés.

Pour plus d'informations, consulter la page :

<http://www.abeilles.ch/themes/apiculteurs-labellises.html>

## **Renouvellement des certificats de 2019**

Le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans, les apiculteurs/apicultrices labellisés en 2019 doivent contacter le ou la responsable du label d'or de leur région. Pour rappel, une lettre leur aura été envoyée.

## **Un label simple, efficace et proche du consommateur**

J'encourage chacune et chacun à adhérer au label d'or : c'est une valorisation de son travail et une garantie de qualité pour les clients avec une **production contrôlée** et un **pot scellé avant ouverture**. Même les petites exploitations sont les bienvenues.

Les contrôleurs/contrôleuses d'exploitation sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller. Vous trouverez également toutes les informations sur le site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) ou dans l'agenda apicole de 2023.

Je rappelle que le prix d'un miel labellisé peut être vendu 1 franc de plus ce qui couvre largement les coûts liés au label.

Alors hop, hop, hop appelez le contrôleur de miel de votre section et passez le cap du label d'or !!!

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison apicole 2023 en espérant qu'elle soit en tout cas aussi bonne que 2022.

*Mélanie Baudet, responsable SAR pour le label d'or*

---

## **Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2022**

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes 2022 arrêtés au 31 décembre 2022.

Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31 décembre 2022 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 25 mars 2023 :

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un bénéfice d'exploitation de CHF 20 295.84 et un bénéfice d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de CHF 16 620.09.
- de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

*Yverdon, le 25 janvier 2023.*

Pour les sections vérificatrices :

Martigny  
Paul Gay-Crosier

Montagnes neuchâteloises  
Michel Mamin

Morges  
Eric Borremans



## Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 14 décembre 2022

La séance a lieu en vidéo-conférence.

Le comité décide :

- Le calendrier des séances 2023 ;
- Les indemnités 2022 aux responsables des différentes fonctions ;
- Le salaire 2023 de l'assistante administrative ;
- De porter certains objets au budget 2023 (soutien au Centre apicole d'Entremont, test en stations de la commission d'élevage, logiciel de gestion des membres, réimpression des classeurs de formation).

Le comité prépare et débat de :

- Certains points de l'assemblée des délégués du 25 mars 2023 (élections, subsistance, Prix Bertrand) ;
- La présentation des comptes 2022 ;
- Certains problèmes de respect des conditions du Label d'Or ;
- De l'encaissement du solde des cotisations 2022.

**Frelon asiatique.** La Fédération jurassienne sollicite un soutien financier de la SAR en faveur d'un projet-pilote dans le Jura. Le soutien de principe de la SAR et celui d'apuisuisse au projet jurassien sont acquis, mais le comité estime que la SAR ne doit pas être un pilier financier du projet. Le comité central privilégie la voie politique (Motion Klopfenstein Broggini 22.4353). Il soutiendra aussi la formation de spécialistes, coordonnée pour toute la Suisse romande. Les attentes d'apuisuisse seront présentées en janvier 2023 dans le cadre de la conférence annuelle du Cercle exotique qui réunit les représentants des cantons et la Confédération.

*Pour le comité, Henri Erard*

Publicité



### RECHERCHE APICULTEUR

Partagez votre passion et vendez votre miel au prix juste grâce au programme de parrainages de ruches de Greenastic

Pour en savoir plus, contactez-nous à [info@greenastic.ch](mailto:info@greenastic.ch)

 Greenastic

# La bibliothèque de la SAR, un trésor

Henri Erard, membre du comité et responsable secrétariat et finances  
(secretariat@abeilles.ch)

Chaque apiculteur prend plaisir à lire ou parcourir des ouvrages portant sur notre loisir préféré. Mais il n'est pas nécessaire d'acheter ces ouvrages pour qu'ils finissent sur un rayon de bibliothèque ou dans un carton. La SAR vous offre beaucoup mieux.

En effet, la SAR possède sa propre bibliothèque de littérature apicole et l'enrichit chaque année. Elle collabore avec la Médiathèque Valais-Sion qui en assure la gestion et où les ouvrages sont déposés. En dehors des documents exclus du prêt (en raison par exemple de leur ancienneté ou rareté), les ouvrages de la bibliothèque de la SAR peuvent être empruntés **gratuitement** à domicile (envoi gratuit par la Médiathèque, seul le retour est à votre charge), ou consultés et empruntés/rapportés sur place sans frais par tous les membres de la SAR.

## Comment emprunter les ouvrages de la bibliothèque de la SAR ?

### Vous êtes déjà inscrit comme lecteur auprès de la Médiathèque Valais ?

Vous pouvez emprunter vos ouvrages directement à la bibliothèque comme n'importe quel lecteur : en personne au service du prêt ou aux bornes prévues à cet effet. Si vous ne pouvez pas vous rendre en personne à la Médiathèque, en tant que membre de la SAR, vous pouvez emprunter les ouvrages de la bibliothèque, qui vous seront envoyés par poste à votre domicile, le retour uniquement étant à votre charge. Pour ce faire, il faut envoyer votre demande de prêt d'ouvrages de la SAR à l'adresse courriel ci-dessous en précisant bien que vous êtes membre de la SAR.

### Adresse

Médiathèque Valais-Sion

Rue de Lausanne 45

CP 182 - 1950 Sion

Tél. 027 606 45 50

E-mail :

mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch

Site internet : [www.mediatheque.ch](http://www.mediatheque.ch)

Catalogue RERO : [www.bib.rero.ch/vs/](http://www.bib.rero.ch/vs/)

### Vous n'êtes pas inscrit comme lecteur auprès de la Médiathèque Valais ?

Lors de votre première demande par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous, la Médiathèque vous enverra les documents nécessaires afin que vous puissiez vous inscrire. Une carte sera établie à votre nom et les ouvrages vous seront ensuite envoyés par poste.

Attention : cette facilité d'emprunt ne fonctionne que pour les livres de la SAR ; si vous souhaitez emprunter d'autres documents de la Médiathèque Valais hors du réseau Rero+ , vous devrez passer par une demande de prêt inter-bibliothèque standard (qui est payante), à déposer par l'intermédiaire de votre bibliothèque.

Nous vous rendons attentif au fait que la création d'un compte sur le catalogue Rero+ ne suffit pas pour réserver ou commander un document par internet. Ce compte permet uniquement de personnaliser votre expérience avec le moteur de recherche, comme créer des listes par exemple.

Le comité de la SAR remercie vivement la Médiathèque pour sa collaboration et le service gratuit qu'elle nous met à disposition.

## Comment trouver un ouvrage de la bibliothèque de la SAR?

Les documents, livres et revues qui constituent la bibliothèque de la SAR sont répertoriés dans le catalogue RERO (lien en encadré).

Pour rechercher une monographie (livre), veuillez svp écrire : BCV SAR puis le nom du livre, sa cote entre guillemets, ou encore son auteur (p. ex BCV SAR Plantes médicinales, plantes mellifères, plantes utiles et nuisibles, ou « BCV SAR 1534 », ou encore BCV SAR Bonnier). Avec la cote, vous trouverez directement l'ouvrage cherché ; avec le titre, vous trouverez l'ouvrage indépendamment de l'édition ; avec le nom de l'auteur, vous trouverez par contre tous les titres possédés par la SAR de l'auteur en question.

De la même manière, pour rechercher une revue, veuillez svp écrire : BCV SAR N puis le nom de la revue (p. ex. BCV SAR N L'apiculteur : journal des cultivateurs d'abeilles, marchands de miel et de cire) ou sa cote entre guillemets (p. ex. « BCV SAR N 10 »).

La liste des ouvrages de la SAR est téléchargeable sur le web<sup>1</sup>. De cette manière, vous pourrez directement trouver toutes les informations nécessaires, y compris la cote, dans un format autorisant une recherche plein texte.

Le présent texte figure aussi sur le site internet, avec des liens actifs.

---

## Liste des acquisitions 2022

La liste complète des ouvrages à disposition est téléchargeable sur le site [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) sous « Formation et connaissances » > « Bibliothèque ».

### *Abeilles mellifères sauvages*

avec des photographies de Ingo Arndt ; et des textes de Jürgen Tautz.

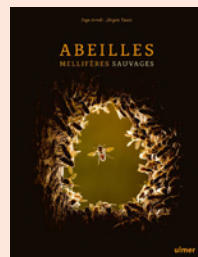
Paris, éditions Ulmer, DL 2021. - 1 vol. (189 p.)

Traduit de : Honigbienen, Geheimnisvolle Waldbewohner

« BCV SAR 1832 » / BC : 1012371418

L'abeille mellifère sauvage dans son habitat naturel comme on ne l'a jamais vue grâce aux photographies exceptionnelles de Ingo Arndt, l'un des plus grands photographes nature au monde. Les dernières découvertes, qui pourraient donner un nouvel élan à l'apiculture classique.

Les abeilles mellifères continuent à vivre, presque inaperçues, dans nos forêts, leur habitat naturel d'origine, échappant totalement à l'influence humaine.



<sup>1</sup> [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) > formation et connaissances > bibliothèque

## ***Abeilles : une histoire intime avec l'humanité***

sous la dir. de Martine Regert ; préface de Jean Claude Ameisen.

Paris, éditions Le Cherche midi, 2019. - 159 p.

« BCV SAR 1827 » / BC : 101237146

L'abeille nous fascine. Et ce n'est pas sans raison ! L'abeille, or vif bruisant de merveilles, « si fine et si mortelle », est le seul insecte à entretenir des liens si féconds et intimes avec l'humanité. Les hommes exploitent les produits de la ruche de façon récurrente dès le début du Néolithique. Produisant le nectar des dieux, l'abeille est dotée d'une énergie symbolique positive dans tout l'Occident. Et elle occupe une place essentielle dans les écosystèmes. Par son butinage irremplaçable, elle pollinise et permet la reproduction d'un grand nombre de plantes à fleurs, assurant l'essentiel de la production alimentaire de la planète. Or, aujourd'hui, une énorme menace plane sur la ruche. Victimes de maladies, de parasites, de prédateurs, du changement global... les populations sont décimées. Les causes sont multiples, mais les bouleversements de l'environnement, avec le développement de l'agriculture intensive et l'utilisation massive de pesticides, sont les principaux responsables de ce désastre. Nous redoutons plus que jamais la possible disparition des abeilles. Cet ouvrage collectif, rédigé par des chercheurs du CNRS, de l'Inra et des universitaires, nous dévoile le monde fascinant des abeilles – ce qu'elles ont, ce qu'elles sont et ce qu'elles font –, décrypte les liens qu'elles entretiennent avec la nature et l'humanité, et les dangers qui les guettent et qui nous menacent.



## ***Abeilles sauvages***

Philippe Boyer

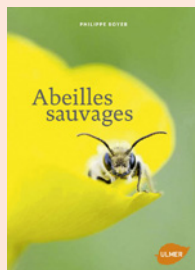
Paris, éditions Ulmer, 2015. - 142 p.

« BCV SAR 1830 » / BC : 1012371417

La vie secrète des abeilles sauvages : un monde insoupçonné à nos portes ! Il existe en France 800 à 1000 espèces d'abeilles sauvages. Rien qu'en plein coeur des villes, des dizaines d'espèces d'abeilles sont visibles, pour peu qu'on sache les observer : osmies à l'abdomen doré, mégachiles découpeuses de feuilles, andrènes terricoles, abeilles charpentières, collètes du lierre...

Comme l'abeille domestique, elles sont indispensables à la reproduction des plantes et à la diversité biologique, et certaines sont tout aussi menacées d'extinction. Apprendre à les connaître, c'est aussi contribuer à leur sauvegarde. Grâce à ses photos d'une incroyable beauté et d'une grande poésie, Philippe Boyer nous fait entrer dans leur vie intime. Leur diversité, leur élégance, leurs amours, leurs ennemis, leurs relations avec les fleurs... toute cette vie insoupçonnée qui est à nos portes, nous la révèle comme on ne l'a jamais vue.

Ce livre a reçu le Prix P. J. Redouté en 2016, « Prix spécial du jury »



## ***Le miel, une autre histoire de l'humanité***

Marie-Claire Frédéric

Paris, éditions Albin Michel, 2022. - 248 p.

« BCV SAR 1826 » / BC : 1012371469

Cet ouvrage a été présenté dans la Revue Suisse d'apiculture, N° 9 2022, rubrique « Lu pour vous ».

Au commencement, disent les anciens Égyptiens, le bourdonnement de l'abeille née des larmes du dieu solaire Rê s'éleva au-dessus des eaux primordiales du Nil, et cette vibration dans l'air serait à l'origine du monde... Saviez-vous que des peintures rupestres espagnoles vieilles de 18 000 ans montrent que le miel sauvage était récolté dès la Préhistoire, au péril de leur vie, par les premiers hommes? Que les scènes d'apiculture découvertes dans le temple de Niouserré en Basse-Égypte témoignent de l'existence de ruches...



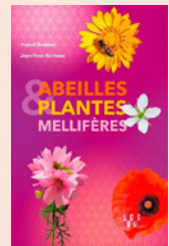
## ***Abeilles et plantes mellifères : botanique, histoire, légendes***

Textes de Hervé Guirricc ; photographies de Jean-Yves Kerhoas ; avec la collaboration de Hervé Péron et Pierre Simon ; préface de Yves Layec

Châteaulin, éditions Locus solus, 2017. - 143 p.

« BCV SAR 1829 » / BC : 1012371416

Dès les beaux jours, les abeilles retrouvent leurs fleurs préférées. Ces plantes mellifères, qu'elles soient sauvages, du potager ou du verger, apportent le pollen qui les nourrit et le nectar dont elles feront leur miel. De leur butinage, le miel associera une infinie variété de goûts, d'aspects et de couleurs. En détaillant une soixantaine d'espèces à la floraison échelonnée tout au long de l'année, ce livre invite à regarder toutes les facettes de la nature et de l'apiculture. Et à défendre le plus utile de nos insectes. De ruche en ruche, un panorama culturel est aussi proposé par les auteurs, passionnés de botanique et d'histoire. On y découvre le lien millénaire des hommes et des abeilles, les traditions, croyances et usages qui s'y rattachent. Quelques savoureuses recettes de cuisine au miel complètent ces anecdotes illustrées aux meilleures sources



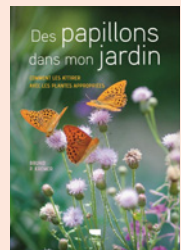
## ***Des papillons dans mon jardin : comment les attirer avec les plantes appropriées***

Bruno P. Kremer ; traduction de Odile Koenig

Traduit de : Schmetterlinge in meinem Garten

Paris, éditions Delachaux et Niestlé, 2020. - 208 p.

« BCV SAR 1828 » / BC : 1012371422



***Un jardin pour les abeilles: 80 plantes pour attirer bourdons, abeilles sauvages et domestiques***

Elke Schwarzer ; traduction : Valérie Garnaud.

Traduit de : Mein Bienengarten. Bunte Bienenweiden für Hummeln, Honig und Wildbienen

Paris, éditions Delachaux et Niestlé, 2019. - 127 p.

« BCV SAR 1833 » / BC : 1012371419



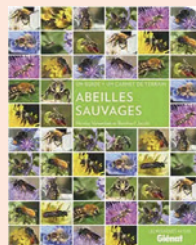
***Abeilles sauvages: un guide + un carnet de terrain***

Nicolas Vereecken et Bernhard Jacobi.

Grenoble, éditions Glénat, DL 2018. - 1 vol. (127 p.)

« BCV SAR 1831 » / BC : 1012371467

Un guide très pratique pour découvrir les abeilles sauvages de nos régions. Alors que l'on commence à prendre conscience de l'extraordinaire diversité des abeilles sauvages et de leur rôle fondamental de pollinisatrices, ce guide de poche arrive à point nommé pour nous permettre de faire connaissance, au jardin ou en promenade, avec les espèces les plus communes et les plus remarquables de nos régions. Écrit par deux spécialistes de ces passionnants insectes, il est illustré de très belles macrophotographies



Publicité

## A VENDRE

Pour raison de santé

**Rucher 12 ruches DB  
Extérieur 8 ruches DB  
en partie peuplées**

2056 Dombresson - 079 521 75 55

## A VENDRE

**Ruches DB  
12c. vides**

Réservation : 079 433 19 67

Alain Pot - 1896 Vouvry

## A VENDRE

Pour raison d'âge, à vendre au printemps 2023

**11 ruches habitées DB  
et trois ruches DT,  
avec divers matériels apicoles**

Pour tout renseignement, merci de téléphoner au N° Mobile 079 385 37 55



## Réussir la sortie d'hivernage

Emil Breitenmoser, conseiller régional pour la Suisse orientale, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA) (emil.breitenmoser@apiservice.ch)

### En effectuant certains travaux au printemps, les apiculteurs et apicultrices peuvent créer les conditions idéales pour un début de saison réussi de leurs colonies.

L'hiver est une période critique pour une colonie d'abeilles. Pour bien passer cette saison, il faut des abeilles saines, une force de colonie adéquate et des réserves de nourriture suffisantes pour plusieurs mois. Les apiculteurs posent la première pierre d'un bon hivernage de leurs abeilles tôt dans l'année. Un approvisionnement régulier en nourriture (aide-mémoire 4.2. Nourrissement) et la mise en œuvre rigoureuse du concept de traitement contre le varroa sont nécessaires. Un contrôle suivi des colonies et des interventions appropriées sont également très importants (aide-mémoire 4.7. Evaluation et sélection de colonies) - seules les colonies saines, avec des reines pleines de vitalité doivent être hivernées. Vous trouverez les aide-mémoire mentionnés et le concept Varroa sur le web<sup>1</sup>. Mais il n'y a pas que les préparatifs liés à l'hivernage qui sont importants pour obtenir des colonies d'abeilles saines et fortes au printemps suivant, il y a aussi les travaux apicoles lors de la sortie d'hivernage.

Avec la planification annuelle selon le concept d'exploitation<sup>2</sup>, les travaux apicoles de la nouvelle année commencent lors de la floraison du **perce-neige**. Le premier contrôle de nourriture doit être effectué à ce moment-là. Pour ce faire, on ouvre délicatement le trou du nourrisseur ou on entrouvre le couvre-cadre et on contrôle le positionnement en hauteur de la grappe hivernale sur les cadres. Si des abeilles se trouvent sur la partie supérieure des cadres, c'est le signe que les abeilles ont épuisé la nourriture qui s'y trouvait lors de leur remontée. Les colonies doivent alors être nourries. Le miel de l'exploitation personnelle ou du candi sont des aliments appropriés à cette période de l'année. Les cadres de nourriture gardés en réserve ne devraient être



Source: apiservice

*Nourrissement: le miel de l'exploitation personnelle est le meilleur choix, le candi fait sinon aussi l'affaire*

<sup>1</sup> [www.abeilles.ch/aidememoire](http://www.abeilles.ch/aidememoire)

<sup>2</sup> [www.abeilles.ch/conceptexploitation](http://www.abeilles.ch/conceptexploitation)

ajoutés qu'en présence de températures plus élevées, lorsque les colonies pourront être ouvertes davantage.

Avec la floraison du **saule marsault**, les températures diurnes augmentent et les abeilles effectuent leurs premiers vols de butinage. Il est alors possible de faire des observations au trou de vol qui, sans ouvrir la ruche, permettent de tirer des conclusions sur l'état de santé de la

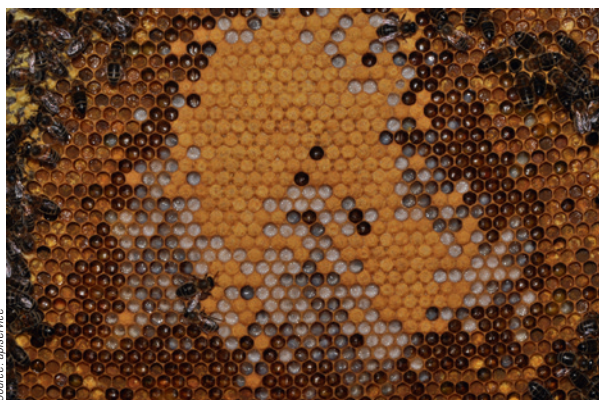


Source: apiserica

*Le contrôle des plateaux nous révèle la position de la colonie.*

colonie concernée (aide-mémoire 4.8.1. Observation au trou de vol). Le contrôle des plateaux est presque indispensable à cette période de l'année : les abeilles nous y ont écrit leur histoire et il ne nous reste plus qu'à la lire (aide-mémoire 4.8.2. Contrôle des déchets). Les colonies élèvent à nouveau du couvain. Afin d'optimiser la gestion de la température par la colonie, il est maintenant possible de la resserrer et de placer un cadre de nourriture plein à proximité du nid à couvain.

Lorsque la **primevère des bois** ou le **muscaris** fleurissent, les ruches peuvent être ouvertes à partir d'une température extérieure de 15°C pour un contrôle sanitaire complet. Les colonies doivent être réévaluées et les mesures nécessaires doivent être prises (aide-mémoire 4.7. Evaluation et sélection de colonies). Les colonies faibles sont éliminées et les petites colonies saines ayant de l'avenir peuvent être réunies avec de jeunes colonies de l'année précédente.



Source: apiserica

*Aspect d'un cadre de couvain d'une colonie désirable.*

### Court-métrages « Evaluation et sélection de colonies » - printemps



Dadant



Ruche suisse

Plus d'informations dans le court métrage « Evaluation et sélection de colonies » au printemps<sup>3</sup>. Le **merisier** est en fleurs et, grâce à nos interventions, les colonies sont équilibrées et uniformes dans leur développement, ce qui nous permet également de travailler de manière plus rationnelle. Il est temps d'insérer le cadre à mâles et d'ajouter des cadres garnis de cires gaufrées en fonction de l'avancement de la construction des rayons. Les colonies d'abeilles qui atteignent la floraison du merisier sont considérées comme ayant passé l'hiver avec succès.

<sup>3</sup> [www.abeilles.ch/aidememoire](http://www.abeilles.ch/aidememoire)

### Aide-mémoire associés

- 4.2. Nourrissement
- 4.7. Evaluation et sélection de colonies
  - 4.8.1. Observation au trou de vol
  - 4.8.2. Contrôle des déchets
  - 4.7.1. Réunir des colonies
- 4.7.3. Reconnaître des colonies saines



### Prochaines manifestations en ligne et en direct

Participation sans inscription ; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous [www.abeilles.ch/manifestations-ssa](http://www.abeilles.ch/manifestations-ssa)  
09.03.2023, 20 heures : Bâtisse naturelle  
13.04.2023, 20 heures : Analyser les registres des colonies d'abeilles  
11.05.2023, 20 heures : Elevage de reines



### Publicité

## CANDI AU MIEL

Recette « Baillod (Paratte) »  
Barquettes de 330 g env. / Fr. 6.- le kg  
A partir de 10 kg livraison gratuite

**Cyrille Bertschinger**  
Le Cachot 35 - 2405 La Chaux-du-Milieu  
[cyrille.bertschinger@bluewin.ch](mailto:cyrille.bertschinger@bluewin.ch)  
079 351 96 35

## A REMETTRE

Pour raison de santé

**Exploitation d'un rucher à Genève Rive Droite (8 ruches, espace pour plus)**

Isabelle Dominicé - 078 774 50 42

## A VENDRE (BioSuisse)

**Nucléïs DB hivernés, reine Carnica d'élevage 2022**

Fr. 300.- disponible dès mi-avril

**Nucléïs 2023**

dès mi-juin (Fr. 250.-)

Réservation : [yvan.maytain@gmail.com](mailto:yvan.maytain@gmail.com)

**Le programme de formation continue avec brevet fédéral, lancé en 2016, offre aux apicultrices et aux apiculteurs la possibilité d'élargir et de renforcer leurs connaissances. Chaque candidat élabore un travail de fin d'études sur un thème choisi; certains d'entre eux vous proposent un résumé dans la Revue suisse d'apiculture afin de faire bénéficier la communauté du temps de recherche et d'expérimentation investi.**

Plus d'informations sur  
le site [abeilles.ch](http://abeilles.ch)



Vous retrouverez certains travaux de brevet, dont celui d'Odile Mermoud, sur le site internet ci-dessus.

## Création d'un sentier à la découverte des abeilles en réalité augmentée

Odile Mermoud, apicultrice avec brevet fédéral depuis août 2022  
([info@miellerie.ch](mailto:info@miellerie.ch) - [www.miellerie.ch](http://www.miellerie.ch) – [www.baladeautourdumiel.ch](http://www.baladeautourdumiel.ch))

**Je vous emmène sur le sentier de la « Balade autour du Miel ». Un sentier didactique et ludique en réalité augmentée que j'ai réalisé dans le cadre du brevet fédéral, à la recherche d'une opportunité et d'un support original pour parler des abeilles.**

### Comment...

- ... répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses de ces dernières années?
- ... présenter ce thème dans l'air du temps, de manière originale?
- ... valoriser mes connaissances et d'accorder du temps et de l'attention aux visiteurs?
- ... proposer des expériences à la fois divertissantes et instructives afin de sensibiliser les plus jeunes et moins jeunes à l'environnement et aux abeilles en particulier?



### Pourquoi?

Parce que j'ai toujours beaucoup de plaisir et de satisfaction à transmettre ma passion des abeilles. Je suis partie à la découverte des cinq sentiers qui parlent des abeilles dans notre région de Suisse romande :

- Le sentier «... en passant par les ruches», Vercorin (Valais)
- La Balade couleur miel, Sion (Valais)

- Le Sentier des abeilles, Morgins (Valais)
- Le chemin des abeilles, Murtensee-Lac de Morat (Fribourg)
- Le Sentier des Abeilles, Moudon (Vaud)

Les objectifs des sentiers visités sont de proposer une activité, diversifier l'offre touristique, faire découvrir une région et faire découvrir les abeilles. Leurs avantages communs sont d'être construits sur des bases fixes faites pour durer dans le temps et de présenter des contenus classiques, accessibles à tous les publics. Par contre, ils sont difficilement modifiables, ils n'ont pas d'interactions, pas de guidage par géolocalisation et les visiteurs reviennent sur leurs pas.

## Naissance d'un projet innovant : histoire de la « Balade autour du Miel »

Après avoir analysé ce qui existait déjà, il a fallu trouver quelque chose d'original, de différent, en associant la découverte des abeilles avec la nouvelle technologie.

L'aventure est née en 2004 : j'ai commencé l'apiculture et débuté les ateliers conférences dans les classes de mes enfants puis étendu l'offre aux autres écoles de la région. Ensuite de 2016 à 2020 nous avons créé l'exposition « La danse des abeilles » avec Salomé Ramelet. Jusqu'à l'arrivée du COVID, durant 4 années, je l'ai animée dans des grands centres commerciaux romands à la rencontre du public. 2020 fut l'année de la création de la « Balade autour du Miel ».



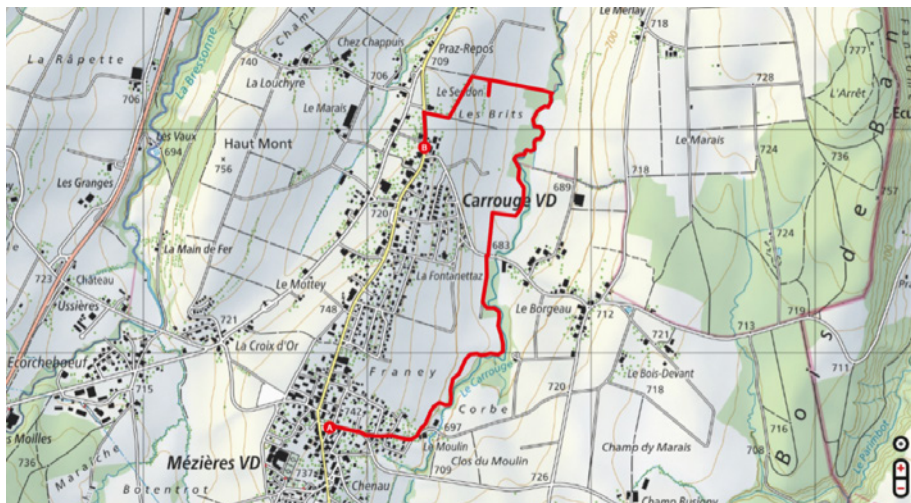
Source : Océle Mermoud

*Selfie des aventuriers avec la butineuse de la balade autour du miel (à g.) et balade sur le sentier des abeilles en pleine nature (à d.)*

Mon objectif était de créer un sentier différent qui sort des sentiers battus, avec pour vocation de :

- Communiquer autour de l'apiculture en plus de partager mes connaissances
- Susciter l'intérêt du jeune public en offrant une expérience avec la réalité augmentée
- Faire découvrir l'environnement agréable de mon rucher
- Vulgariser et valoriser le contenu pour le rendre accessible à un large public

Et voici le 6<sup>e</sup> sentier de Suisse romande avec une promenade facile et agréable. Il fait une boucle à 90 % pédestre avec arrivée au rucher de Carrouge/Mézières et permet de faire découvrir un endroit magnifique : le Parc Naturel du Jorat. Le sentier fait 4 kilomètres et demi de longueur en dix-sept étapes, ce qui représente 2 heures de marche ou 3 heures et demie avec lecture des postes.



Source: Odile Mermoud

*Plan de la Balade autour du miel, départ de Mézières puis arrivée au rucher et possibilité de faire une boucle en revenant sur Mézières.*

### Qu'a-t-il de différent ?

Toute l'originalité du concept repose sur une application « Guidigo ». Les avantages de cette application nous permettent de faire des modifications et corrections simplifiées ainsi que de créer des expériences impliquantes et instructives. Elle propose de l'interaction, sous la forme de jeux, d'énigmes, avec des photos, des audios et des vidéos et un guidage en géolocalisation.

Le contenu est plutôt classique, c'est une valeur sûre pour présenter ce sujet si complexe : à chaque étape, un sujet agrémenté avec de petites vidéos et audios qui viennent enrichir le contenu ainsi que des jeux et des énigmes. Puis il y a l'exposition dans la cabane du rucher. Et le trésor



Credit photo: Odile Mermoud

*L'intérieur de la cabane du rucher de Carrouge, point d'arrivée de la « Balade autour du miel ».*

est envoyé par poste après avoir trouvé la phrase mystère des lettres collectées. Il existe trois versions du sentier : la balade individuelle, la version accompagnée pour les courses d'école et la version adaptée pour les entreprises ou des groupes de famille ou d'amis.

## Communication et financement

Le site internet est capital, puisqu'il permet de commander et de télécharger l'application sur son téléphone mobile<sup>1</sup>. La balade est payante, CHF 25.- par téléchargement, recommandé pour un maximum de cinq personnes.

## Les limites

Il s'agit d'une grande première qui bouscule les habitudes, on a encore peu d'expérience et de maîtrise avec la nouvelle technologie du virtuel. Au niveau de l'accessibilité, certains passages ne permettent pas aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux vélos de venir faire le sentier. La fréquentation est tributaire de la météo puisque tout se passe en plein air. Ce projet nécessite toujours des ajustements : nous faisons évoluer le contenu d'année en année.

J'ai souhaité apporter à ce projet de la POÉSIE et une profusion de détails pour rendre un hommage vibrant, teinté d'humour, coloré d'anecdotes, aux étonnantes abeilles.

*Evolution future : un sentier à Genève est en cours de réalisation.*

<sup>1</sup> [www.baladeautourdumiel.ch](http://www.baladeautourdumiel.ch)

## Six questions à Odile Mermoud

**Pourquoi avez-vous voulu faire cette formation ?**

En tant qu'apicultrice, je me considère comme une gardienne qui veille au bien-être de ses protégées. Dans ce but, je tenais à approfondir mes connaissances théoriques dans le monde passionnant de l'apiculture et de l'environnement et perfectionner ma pratique pour optimiser le suivi de mes colonies.



Le métier n'est pas facile, les colonies d'abeilles sont des populations fragiles et les pertes ne sont pas rares. La théorie fait partie intégrante des connaissances à acquérir pour exercer ce métier de manière responsable.

### **Comment l'avez-vous vécue (notamment au niveau des exigences requises) ?**

Le niveau est exigeant mais nécessaire pour atteindre un niveau de connaissance intéressant et gagner en assurance, car la profession demande de multiples compétences à la fois théoriques et pratiques pour pratiquer une apiculture équilibrée et respectueuse des abeilles.

### **Qu'est-ce qui vous a le plus positivement impacté·e durant ces trois années de brevet fédéral ?**

Avoir suivi cette formation de haut-niveau m'a permis de me lancer avec plus de sécurité et d'augmenter les chances de pérenniser mon exploitation avec une bonne base théorique. Le brevet m'a permis de mieux anticiper les besoins des abeilles et d'acquérir les connaissances nécessaires pour élever mes propres reines.

### **Y a-t-il quelque chose que vous changeriez ?**

Je ne changerais rien mais je recommanderais plutôt de rendre obligatoire un minimum de formation. Si aucun diplôme n'est requis pour pratiquer le métier d'apiculteur, le savoir-faire, lui, ne s'obtient pas tout seul. Débuter sa carrière par des cours théoriques devrait être obligatoire pour permettre d'apprendre les bases de l'élevage d'abeilles mais également les bonnes pratiques en matière de gestion d'une exploitation, puis, serait vivement recommandé le brevet fédéral d'apiculture qui permettrait d'approfondir les connaissances pour acquérir les techniques indispensables à une pratique sûre et saine.

### **Pourriez-vous nous décrire tout ce que vous avez acquis de plus aujourd'hui dans votre pratique apicole, après avoir suivi la formation suisse d'apiculteur ?**

J'ai appris à anticiper le rythme naturel et les besoins des abeilles qui me permet d'assurer leur survie ainsi que de favoriser leur bon développement ainsi que la prévention des maladies et leur prophylaxie en cas de suspicion. J'ai acquis la compétence de l'élevage de reines, pour un renouvellement génétiquement sain dans mon exploitation. J'ai affiné mes connaissances théoriques dans le domaine de la phénologie, science, biologie, climatologie, etc. Le brevet m'a permis d'acquérir de l'aisance et celui-ci me permet de pratiquer une apiculture équilibrée, coopérante et la plus respectueuse possible de la nature des abeilles.

### **Conseilleriez-vous cette formation ?**

Etre apiculteur professionnel ou amateur ne s'improvise pas. Je recommande vivement le brevet fédéral d'apiculture qui permet, même en pratiquant l'apiculture non-professionnelle, d'acquérir des bases théoriques pour comprendre le mode de vie des abeilles et l'environnement qui les entoure avec la biologie de l'abeille, les différentes pathologies, la loi des cycles naturels, les modes d'installation des ruches, d'acquérir de nombreuses connaissances et un savoir-faire précis pour élever les abeilles de la meilleure façon, de perfectionner sa pratique et d'augmenter les chances de pérenniser son exploitation.

## Importations d'abeilles 2023

Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux (ASVC),  
janvier 2023 ([www.kantonstieraerzte.ch/fr](http://www.kantonstieraerzte.ch/fr))

**Suite aux expériences faites durant les dernières années lors d'importations d'abeilles (y inclus des reines) et vu l'apparition du petit coléoptère en Italie du Sud en 2015, l'Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux, région Ouest (Romandie), rappelle aux apiculteurs les mesures à suivre lors de l'introduction d'abeilles étrangères en Suisse.**



- Les importations d'abeilles, de bourdons, de sous-produits apicoles ainsi que de matériel apicole usagé en provenance des zones listées dans l'ordonnance de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) du 15 janvier 2015 (RS 916.443.105.3) instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction en Suisse du petit coléoptère des ruches en provenance de l'Italie sont interdites.
- Les importations collectives, via un importateur unique, ne sont plus autorisées. Pour chaque destinataire de paquets d'abeilles importées, un document TRACES (certificat de santé électronique) individuel devra être établi. Sont uniquement autorisés : le transport collectif vers la Suisse suivi d'un transbordement des paquets d'abeilles en Suisse et l'acheminement vers les différents lieux de distribution selon les destinataires figurant sur les documents TRACES.
- L'importateur doit notifier au vétérinaire cantonal de destination, au plus tard dix jours avant, l'importation d'abeilles (art. 9 de l'Ordonnance du 18 novembre 2015 réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les Etats membres de l'UE, l'Islande et la Norvège ; OITE-UE, RS 916.443.11).
- Il est important de contrôler que le document TRACES soit correctement et complètement rempli. Toutes les rubriques concernant le statut sanitaire en relation avec la loque américaine et le petit coléoptère doivent être complétées. En cas de documents TRACES incomplets, le vétérinaire cantonal peut saisir les abeilles et ordonner leur destruction aux frais du détenteur.
- Toute importation illégale d'abeilles est immédiatement détruite aux frais du détenteur.
- Le destinataire doit annoncer au service vétérinaire cantonal l'arrivée dans son rucher d'abeilles importées au plus tard 24 heures après l'arrivée de celles-ci dans son rucher.
- Après l'importation, les abeilles et le matériel importé sont placés sous surveillance vétérinaire officielle (SVO) conformément à l'art. 35 de l'OITE (OITE-UE, RS 916.443.11). Durant cette période d'au moins 30 jours, l'inspecteur des ruchers contrôle les abeilles provenant de

l'étranger, notamment dans le cadre de la détection précoce du petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) conformément aux Directives techniques concernant les mesures officielles visant à détecter une infestation par le petit coléoptère de la ruche lors de l'importation d'abeilles. En cas de suspicion d'une épizootie, la SVO peut être prolongée et des prélèvements en vue d'analyses effectués. Un contrôle sera opéré également le printemps suivant. Durant la SVO, les abeilles et le matériel importé doivent rester dans le rucher d'arrivée. Après la SVO, le déplacement des abeilles doit être annoncé au service vétérinaire cantonal pour pouvoir effectuer le contrôle, nouvel emplacement, au printemps suivant.

- Lors d'importations de reines, l'inspecteur cantonal des ruchers procède, au plus vite, à un contrôle visuel des conteneurs de transport ainsi que des cagettes à reines afin de détecter toute infestation par le petit coléoptère des ruches. Le procédé doit être scrupuleusement respecté selon les mêmes directives techniques, c'est-à-dire :
  - L'inspecteur des ruchers procède à un contrôle visuel, dans une pièce fermée et bien éclairée, de tous les conteneurs et cagettes à reines, à la recherche de signes d'infestation (œufs, larves, coléoptères adultes).
  - Sous la supervision de l'inspecteur des ruchers, les reines doivent être déplacées dans des cagettes à reines neuves, avec de la nouvelle pâte de nourrissage. Les abeilles accompagnatrices doivent être détruites et remplacées par de nouvelles abeilles venant de l'exploitation de l'importateur.
  - Après le contrôle visuel, les conteneurs de transport et les cagettes à reines sont refermés et détruits de manière non dommageable, avec les abeilles accompagnatrices mortes, la pâte de nourrissage et tout le matériel ayant accompagné les reines depuis leur pays de provenance.
  - Les reines peuvent ensuite être :
    - a) introduites dans la colonie dans la nouvelle cagette d'introduction et avec de la nouvelle pâte de nourrissage ou
    - b) envoyées à d'autres destinataires dans la nouvelle cagette d'introduction, avec de la nouvelle pâte de nourrissage et de nouvelles accompagnatrices.
  - Dans l'entreprise d'importation, resp. dans les entreprises destinataires, il n'est plus nécessaire de surveiller les colonies où des reines importées ont été introduites pour détecter une infestation par le petit coléoptère de la ruche.

Des mesures administratives et/ou pénales sont prises contre les importateurs qui ne peuvent produire la documentation requise.

Par ailleurs, nous vous rappelons que tous les frais et risques en relation avec une importation sont à la charge de l'importateur. Ceci concerne également les frais pour la SVO après l'importation, ainsi que l'émission des décisions nécessaires.

Pour d'éventuelles questions, votre service vétérinaire cantonal respectif est à disposition pour y répondre.

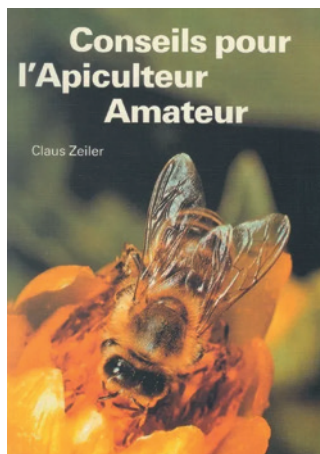
## Conseils pour l'apiculteur amateur

de Claus Zeiler, 2002, éditions européennes apicoles, Bruxelles, 140 pages **BCV SAR 1269**

Patrick Bussmann, apiculteur en Veveyse

### Pour élever des abeilles avec succès. 300 bons conseils.

Ce livre qu'un ami apiculteur m'a prêté à mes débuts est aujourd'hui encore à mes côtés. Facile à consulter même au rucher, il est un outil intéressant pour tout apiculteur et le débutant en particulier. Très richement illustré tant en photos qu'en croquis et dessins souvent humoristiques, les 300 conseils sont classés en 21 chapitres tels que « l'emplacement du rucher », « les outils et les accessoires de l'apiculteur », « la reproduction artificielle des peuples d'abeilles ».



Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici quelques conseils extraits de l'ouvrage :

#### N° 58 **L'utilisation des ruches aux dimensions normalisées vous épargnera beaucoup de soucis.**

Ne vous équipez en aucun cas de ruches de modèles différents. Les ruches uniformes se rangent non seulement plus facilement dans le rucher, mais on peut aussi les rapprocher entre elles et ainsi économiser les pertes de chaleur. Toutefois, l'avantage principal est la facilité de travail ; tous les accessoires intérieurs sont interchangeables, notamment les cadres. De plus, on n'est pas tributaire d'un outillage propre à chaque modèle de ruche ni des détails de méthodes spécifiques. L'uniformisation allège le travail et se rentabilise par un meilleur résultat.

#### N° 135 **Ne procédez à l'extraction du miel que lorsqu'il est complètement mûr.**

Evidemment, un certain temps sera nécessaire aux abeilles pour transformer le nectar ou le miellat en miel par des transferts multiples qui favorisent l'évaporation. Lorsqu'en secouant un cadre, des gouttes de miel en tombent, c'est la preuve que le miel est encore trop aqueux et pas assez mûr. Evitez d'extraire un tel miel, car il fermentera facilement et perdra ainsi toute valeur ; vous aurez gaspillé le travail des abeilles et vos propres efforts ! Mais quand toutes les cellules sont operculées, vous n'aurez rien à craindre. C'est pourquoi certains apiculteurs ne passent à l'extraction que lorsque l'ensemble des cadres est operculé. En conseil N° 289, nous expliquerons pourquoi vous ne devez pas vous tenir à cette ancienne conception.

## N° 200 Chaque année apicole vous posera de nouveaux problèmes

Chaque année diffère des autres par l'évolution du temps et des miellées. Pour vous, elle revient toujours à adapter vos méthodes d'apiculture aux conditions de la nature que vous ne pouvez influencer ni moduler. Même les miellées spécifiques et les climats propres à certaines régions demanderont toujours une grande souplesse dans les soins à donner. Vous ne pouvez jamais travailler, selon un schéma fixe, ou d'une méthode d'exploitation que vous avez développée sur la base des conditions locales ; il faut toujours réfléchir, remettre en question, compléter ou modifier et c'est justement cela qui rend l'apiculture si intéressante et si passionnante.

Les liens et les biographies annexés à certains conseils permettent un complément d'information judicieux sans alourdir le texte.

Le 22<sup>e</sup> chapitre ainsi qu'un tableau mensuel en début et fin d'ouvrage sont réservés à l'agenda des travaux apicoles et des principales floraisons.

Bonne lecture.

Publicité

### **ACTION AVANT SAISON SUR LES BOCAUX ET COUVERCLES**

**Pot en verre cylindrique 1 kg (750 ml) T082**

10.60.- le pack de 10 pces au lieu de 12.60.-

**Pot en verre cylindrique 500 g (390 ml) T082**

12.90.- le pack de 20 pces au lieu de 14.90.-

**Pot en verre cylindrique 500 g (385 ml) T063**

12.90.- le pack de 20 pces au lieu de 14.90.-

**Pot en verre cylindrique 250 g (228 ml) Réserve T063**

10.90 le pack de 20 pces au lieu de 12.90.-

**Pot en verre cylindrique 250 g (212 ml) T058**

10.90.- le pack de 20 pces au lieu de 12.90.-

#### **Couvercles disponibles**

Alvéoles Abeilles T082 T063 0.12 ct pièce

Alvéoles T082 T063 0.12 ct pièce

T058 uniquement en or 0.10 ct pièce

#### **Commande jusqu'au 20 mars.**

Retrait des commandes

entre le 22 mars et le 30 avril au magasin.



BeeApi

BeeApi

Route de Chaumont 118b - 2067 Chaumont - 032 754 33 69 - 079 867 20 33

## Janvier

### **Premier vaccin au monde pour les abeilles approuvé aux Etats-Unis**

05.01.2023, *Keystone ATS*

Le gouvernement américain a autorisé l'utilisation du premier vaccin au monde pour les abeilles domestiques, ce qui laisse espérer une nouvelle arme contre les maladies qui ravagent régulièrement les colonies dont on dépend pour la pollinisation des aliments.

Le ministère américain de l'agriculture (USDA) a accordé une licence conditionnelle pour un vaccin créé par Dalan Animal Health, une société américaine de biotechnologie, pour aider à protéger les abeilles domestiques contre la loque américaine. « Notre vaccin est une percée dans la protection des abeilles », a déclaré Annette Kleiser, PDG de Dalan Animal Health. « Nous sommes sur le point de changer la façon dont nous soignons les insectes, ce qui aura un impact sur la production alimentaire à l'échelle mondiale. » Le vaccin, qui sera initialement mis à la disposition des apiculteurs commerciaux, vise à enrayer cette maladie grave causée par la bactérie *Paenibacillus* qui peut affaiblir et tuer les ruches. Il n'existe actuellement aucun remède contre la maladie, qui, dans certaines régions des États-Unis, a été détectée dans un quart des ruches. Les apiculteurs doivent donc détruire et brûler toutes les colonies infectées et administrer des antibiotiques pour éviter toute propagation.

### **« Il faudra du temps aux abeilles pour récupérer »**

21.01.2023, 24 heures, *Virginie Lenk*

La Cour de justice de l'UE met fin aux dérogations pour l'utilisation des néonicotinoïdes « tueurs d'abeilles ». Mais les pollinisateurs restent fragiles, rappellent les experts suisses.

« C'est une très bonne nouvelle, se réjouit Daniel Cherix. D'autant que tout le monde sait depuis des années à quel point ces produits sont toxiques car ils ne ciblent pas les espèces. » Professeur honoraire de l'Université de Lausanne, l'entomologiste salue la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui sonne enfin le glas des pesticides « tueurs d'abeilles », comme on les appelle.

Aucune dérogation n'est désormais possible à l'interdiction des semences traitées aux néonicotinoïdes. Y compris dans les circonstances exceptionnelles invoquées pour protéger les betteraves, a estimé jeudi la CJUE. Malgré leur interdiction en 2018, onze États, dont la France et la Belgique continuaient de les répandre. En Allemagne, elles concernaient un tiers des surfaces betteravières en 2021. Si la Suisse n'a jamais accordé de dérogation, « il ne faut pas être naïf, explique Daniel Cherix. Les stocks qui existaient ont encore été utilisés. » Apparus dans les années 1990, les néonicotinoïdes protègent les betteraves de la jaunisse, transmise par les pucerons verts, en s'attaquant à leur système nerveux. Mais les pollinisateurs en font

aussi les frais. Même à faible dose, abeilles et bourdons sont désorientés, ne retrouvent plus leur ruche, le sperme des mâles est altéré. « Ces produits sont rémanents dans le sol et il faudra du temps pour récupérer », avertit l'entomologiste.

### « Un grand jour pour les abeilles »

Un apiculteur et des ONG belges avaient porté le combat devant la justice européenne. « Ce jugement montre que l'environnement et la santé comptent plus que les intérêts de certaines entreprises de sucre et de pesticides », a déclaré jeudi Marc Fichers, secrétaire général de Nature & Progrès Belgique. Le directeur de PAN Europe Martin Dermine a salué « un grand jour pour les abeilles en Europe ». Du côté des betteraviers, c'est la panique. « Pour moi, c'est 20 à 50 % de rendement en moins, a réagi Christophe Buisset, betteravier dans la Somme sur France Info. Ce sera la fin de notre sécurité alimentaire. » Le gouvernement français avait quasi acté une nouvelle dérogation début janvier, tout en faisant le grand écart sur la scène internationale. Paris avait en effet poussé, lors de la COP15 à Montréal, la mesure qui prévoit une réduction de 50 % des risques liés aux pesticides. La décision de la Cour de justice européenne va clairement dans ce sens.

D'autant qu'il existe des solutions alternatives, comme des pesticides de synthèse ou d'origine naturelle ou encore des insectes prédateurs des pucerons. « En Suisse, les traitements et les résultats sont très variables, note Daniel Cherix. Mais les néonicotinoïdes, c'est la solution de facilité. Il est possible de produire de la betterave en agriculture biologique, de même qu'en conventionnelle, avec un minimum d'insecticides. »

### Toujours menacées

Si on est sur la bonne voie avec cette décision, la situation reste extrêmement préoccupante, prévient Francis Saucy, président de la fédération romande d'apiculture. « On perd environ 40 % de nos abeilles chaque année en Suisse. Le varroa, un acarien qui se nourrit des larves, est le problème numéro un, suivi du manque de nourriture dans nos campagnes qui se transforment en désert. Quant aux autres insecticides, ils continuent d'affaiblir et de désorienter les abeilles. » Le département d'agriculture des États-Unis vient de valider un vaccin contre la loque américaine, une bactérie qui décime les ruches. Encore doit-il faire ses preuves sur le terrain, relativise Francis Saucy, qui précise que, comme pour le frelon asiatique, les abeilles suisses sont pour l'instant peu concernées par ce fléau.

### Pas d'argent pour éliminer le frelon

31.01.2023, *La Liberté*, SYLVAIN CABROL

La stratégie de lutte du canton de Fribourg mise sur la formation à l'identification du frelon asiatique.

### Espèce invasive

Le frelon asiatique a poursuivi sa progression en Suisse durant l'année 2022. Repéré pour la première fois dans le canton de Fribourg, dans le district de la Glâne, en août dernier, son apparition a suscité le dépôt d'une question du député Christian Clément (centre, Arconciel) quant à la stratégie cantonale de lutte contre cette espèce invasive. Dans sa réponse, l'Etat s'engage

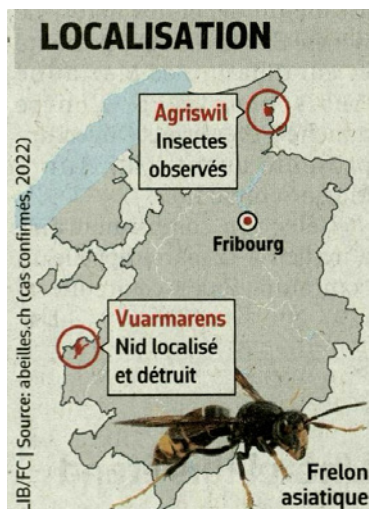
« pour un montant maximum de 20 000 francs par année en 2023 et 2024 » pour procéder à « l'engagement ponctuel » d'experts du Service sanitaire apicole national (SSA) afin de former les apiculteurs « à l'identification de l'espèce, aux techniques de recherche de nids et à la prévention des attaques ». Rappelons ici que le SSA est une émanation d'apisuisse, l'organisation faîtière des associations apicoles suisses. L'exécutif cantonal précise que « l'Etat ne prend pas en charge les frais de destruction des nids », sauf cas exceptionnels liés à la sécurité publique, comme la proximité d'une école ou d'une zone de délaissement.

### Des moyens dérisoires

Contacté à ce sujet, Christian Clément déplore la faiblesse des moyens alloués à la lutte contre l'hyménoptère allogène. « 20 000 francs, c'est dérisoire, ça revient à mettre un pansement sur une jambe de bois », déclare le député centriste, qui estime en outre que ce financement rate sa cible : « C'est très étonnant que le gouvernement ne veuille pas prendre en charge la destruction des nids, puisque c'est le seul moyen efficace de contenir la propagation de cet insecte. »

De fait, la recherche et l'élimination des nids de frelons asiatiques restent, dans le canton noir et blanc, à la charge des apiculteurs. Et les coûts peuvent grimper très vite, à hauteur de plusieurs milliers de francs. Des sommes que la Fédération fribourgeoise d'apiculture a décidé de couvrir. « Pour nos membres, c'est une charge importante », explique sa présidente, Anne-Claude Jacquat. « Dans le cas du nid glânois, la facture s'est élevée à un peu plus de 2000 francs. Et encore, apiservice ne nous a pas facturé la phase d'observation et de recherche. Comme c'est un problème global qui concerne tous les apiculteurs, il nous est paru nécessaire de mutualiser les coûts. »

Mais pour cette biologiste de formation, le dispositif actuel n'est pas viable à long terme : « La formation, c'est une très bonne chose, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait une stratégie au niveau national, ou au moins une coordination romande, car le frelon ignore les frontières cantonales. »



Un vœu pieux alors que la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) traîne en longueur. D'après Francis Saucy, président du comité central de la Société romande d'apiculture, les tergiversations parlementaires créent une incertitude juridique qui favorise un moindre engagement des autorités cantonales. « Le canton profite du fait que la Confédération n'a pas pris de dispositions claires sur le frelon asiatique. » Il rappelle qu'une motion a été déposée en décembre dernier par la conseillère nationale verte genevoise Delphine Klopfenstein Brogginin afin que la question du frelon asiatique soit traitée en urgence et indépendamment de la révision de la LPE.

### **Prolifération en cours**

Tandis que les débats se poursuivent sur les mesures à adopter, l'insecte continue de se répandre sur le territoire helvétique à un rythme soutenu. Selon Quentin Rome, chargé d'études scientifiques au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, « un printemps froid comme en 2021 serait défavorable à la survie des reines fondatrices, mais la tendance est au réchauffement climatique, et les années chaudes comme 2022 vont se multiplier ». Au sujet du nid détruit dans la Glane en octobre, il confirme que plusieurs envols de reines fondatrices ont dû se produire dans les semaines précédant l'intervention, la période de reproduction s'étendant de mi-septembre à mi-novembre.

Dans ce contexte, Christian Clément envisage le dépôt d'un mandat visant à contraindre le Conseil d'Etat à entrer en matière sur le financement de la destruction des nids. « Finalement, c'est un travail d'intérêt public, qu'accomplissent les apiculteurs. Si on ne s'en occupe pas sérieusement maintenant, le problème va être difficile à gérer par après. » Le député indique qu'il discutera préalablement avec la Fédération fribourgeoise d'apiculture et le Conseil d'Etat. »

## **Un nouveau plan européen pour sauver les abeilles et les papillons**


*24.01.2023, Keystone ATS*

Intensifier l'action pour protéger les abeilles, les papillons et les autres insectes qui transportent le pollen et permettent aux plantes de se reproduire. C'est l'objectif du « New Deal » pour les pollinisateurs, lancé aujourd'hui par la Commission européenne, avec onze États membres, avec onze initiatives visant à enrayer le déclin de la population de ces insectes. Le « New Deal » met à jour le plan pour les pollinisateurs de 2018 et constitue une première réponse à l'initiative citoyenne de l'UE « Saving Bees and Farmers », qui a recueilli plus d'un million de signatures en Europe.

Parmi les initiatives prévues par la Commission européenne figure la préparation d'un projet de réseau de corridors écologiques pour les pollinisateurs, ou « Buzz Lines », des exigences légales plus strictes pour déterminer la toxicité des pesticides pour les pollinisateurs, la création d'un système de surveillance complet avec cartographie des principales zones de pollinisation d'ici 2026.

En Europe, environ une espèce d'abeilles, de papillons et de syrphes sur trois est en déclin. Les causes sont diverses, de l'agriculture intensive aux espèces exotiques et au changement climatique.

Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact
<b>VAUD – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DU NORD-VAUDOIS</b>				
19.03.23	24 h 00	Assemblée récréative du Nord Vaudois Stamm : Création d'une muselière anti-frelon	Cabane des chiens, Yverdon	Romaine Duhamel 079 717 92 32
24.03- 02.04.23		Comptoir du Nord-Vaudois	Yverdon	
avril à août	18 h 00	Dès le 6 avril, de 18 à 20 h 00, tous les jeudis, rucher-école <b>ouvert à tous</b> .	La Coudre, Bonvillars	Thierry Moss 079 662 34 77
<b>NEUCHÂTEL – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES</b>				
26.04.23	20 h 00	Stamm ouvert à tous Echanges d'expériences et de pratiques	Restaurant du Chevreuil, La Chau-de-Fonds	Pierre Paratte 079 442 73 37
<b>JURA – SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE DELÉMONT ET ENVIRONS</b>				
24.03.23	19 h 30	Assemblée générale	Restaurant de la Croix Fédérale, Muriaux	



## Enquête sur les pertes de colonies: Participez vous aussi!

Pour mieux appréhender le phénomène des mortalités hivernales de colonies, il est important de pouvoir disposer de données fiables sur les pertes effectives. Aidez nous à collecter des données exactes en participant à notre recensement. Notre souhait serait que 10% des apiculteurs suisses y participent.

**Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 26.3.2023:  
[www.abeilles.ch/recensement](http://www.abeilles.ch/recensement)**

Début avril, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participées à une telle enquête dans le passé sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement des pertes. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Un tirage au sort récompensera 5 participants avec un carton de couvercles (800 pièces) d'une valeur de 240.– **Les gagnants de l'enquête d'automne 2022 sont:** Adrian Scherler BE, Urs Bräker ZH, Hans-Rudolf Maurer AG, Roland Muller VD, Veronica Branca Mase TI.

apisuisse, Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50  
[www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), [sekretariat@apisuisse.ch](mailto:sekretariat@apisuisse.ch)

### Composition du comité de la Société romande d'apiculture : (3/2023)

Site internet: [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch)

#### PRÉSIDENTE

M. Francis SAUCY, rue des Châteaux 49, 1633 Vuippens. Tél. 079 634 54 09.

E-mail: [presidence@abeilles.ch](mailto:presidence@abeilles.ch)

#### VICE-PRÉSIDENTE – MATÉRIEL DE PUBLICITÉ – MARKETING INFORMATIQUE – CONCOURS DES RUCHERS

M. Olivier MOOSER, Grienweg 2, 2572 Möriegen. Tél. 078 712 02 10.

E-mail: [vice.presidence@abeilles.ch](mailto:vice.presidence@abeilles.ch)

#### SECRÉTARIAT – FINANCES – BIBLIOTHÈQUE – ARCHIVES

M. Henri ERARD, Allée des Soupirs 1, 2900 Porrentruy. Tél. 032 466 34 54. E-mail: [caissier@abeilles.ch](mailto:caissier@abeilles.ch)

#### CONTRÔLE DU MIEL

M<sup>me</sup> Mélanie BAUDET, rte des Coudres 7, 1298 Céligny. Tél. 079 251 18 74. E-mail: [miel@abeilles.ch](mailto:miel@abeilles.ch)

#### VULGARISATION – ASSURANCE VOL, DÉPRÉDATIONS ET INTOXICATIONS

M. Benoît DROZ, Länggassstrasse 61, 3012 Bern. Tél. 079 773 43 69. E-mail: [vulgarisation@abeilles.ch](mailto:vulgarisation@abeilles.ch)

#### ÉLEVAGE – PRÉPOSÉ AUX VÉTÉRANS

M. Stéphane WITSCHARD, chemin des Romains 33, 1950 Sion. Tél. 079 475 00 47.

E-mail: [elevage@abeilles.ch](mailto:elevage@abeilles.ch)

### Hors comité

#### ADMINISTRATION – ABBONNEMENTS – CHANGEMENTS D'ADRESSE

M<sup>me</sup> Aude STEINER, assistante administrative, Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt, Suisse.

Tél. 032 466 31 20 (8 h à 11 h). E-mail: [administration@abeilles.ch](mailto:administration@abeilles.ch).

Les abonnements partent toujours du 1<sup>er</sup> janvier. Les nouveaux membres reçoivent la Revue Suisse d'Apiculture à partir du mois pendant lequel ils ont effectué le paiement de leur cotisation. Les revues déjà parues dans l'année civile en cours leur sont envoyées automatiquement dans la limite des stocks disponibles. Prix de l'abonnement annuel: 50 francs suisses.

Les personnes qui souhaitent s'abonner sont priées de s'annoncer auprès de l'assistante administrative, en donnant leur adresse complète. Une facture sera envoyée. Dès paiement de celle-ci, la revue sera envoyée.

**Changement d'adresse:** Les changements d'adresse sont gratuits. Les demandes doivent être adressées à l'assistante administrative (M<sup>me</sup> Aude STEINER) en précisant la nouvelle adresse et le N° de membre.

#### RÉDACTION REVUE RSA – ANNONCES – PESÉES & OBSERVATIONS

Mme Isaline Bise, rte de Morlens 100, 1674 Morlens. Tél. 079 727 61 43.

E-mail: [revue.sar@abeilles.ch](mailto:revue.sar@abeilles.ch). *Délais rédactionnels: voir sous le sommaire de chaque édition.*

#### CONSEILS AUX DÉBUTANTS

M. Guillaume KAUFMANN, Numa-Droz 27, 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. 079 839 37 41.

E-mail: [conseils.debutants@abeilles.ch](mailto:conseils.debutants@abeilles.ch)

#### BIBLIOTHÈQUE – MEDIATHÈQUE DU VALAIS

Médiathèque du Valais, Bibliothèque cantonale, rue de Lausanne 45, 1950 Sion, Tél. 027 606 45 50.

E-mail: [mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch](mailto:mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch). Site internet: [www.mediatheque.ch](http://www.mediatheque.ch)



# HOSTETTLERS®

[www.hostettlers.ch](http://www.hostettlers.ch)

## Alimentation pour abeilles

### éprouvée et riche, recommandée par les apiculteurs

contenant sucre, fructose et sucre de raisin

**HOSTETTLERS®**

Alimentation pour abeilles

- Sucre Suisse
- conservation 24 mois (DULO)
- sans agents conservateurs



BAC TRANSPARENTE 1.5 kg

### SIROP alimentaire

Idéal pour l'alimentation automnale, 72-73% matière sèche.

**BagInBox 20kg / 10kg / 6kg**  
**Bouteille PET 2kg**

remises a partir de 100kg

### CANDI/PÂTE alimentaire

Idéal pour l'alimentation de stimulation au printemps et l'alimentation intermédiaire.

**Bac transparents**  
**1.5kg / 1.2kg** (hauteur 55mm)

**Carton 6kg** (sac en plastique)

remises a partir de 24kg

Prix de base / remises voir [www.hostettlers.ch](http://www.hostettlers.ch)

Sirop (Bio/conventionnel): La remise est accordée pour la quantité achetée tout au long d'une année civile et est mis à jour avec chaque facture. Il est possible d'effectuer plusieurs retraits au cours de l'année. Les prix indiqués s'appliquent aux marchandises retirées aux dépôts à partir de 4 paquets.

### Dépôts:

voyez: [www.hostettlers.ch](http://www.hostettlers.ch)

- Genève** Camion Transport SA  
53, Rte. des Jeunes  
1227 Carouge  
Tél. 022 343 23 40
- Dailens** Planzer Transports SA  
Zone industrielle Les Graveys  
1306 Dailens  
Tél. 021 863 14 45
- Lyss** Planzer Transport AG  
Industriering 17  
3250 Lyss  
Tél. 032 387 31 11
- Burgdorf** Camion Transport AG  
Buchmattstrasse 70  
3400 Burgdorf  
Tél. 034 428 00 28
- Sion\*** Berthod Transports SA  
Route de la Drague 56  
1950 Sion  
Tél. 027 205 66 33



Hostettler-Spezialzucker AG | Karl Roth-Str. 1  
CH-5600 Lenzburg 1 | Tél. 044 439 10 10  
[www.hostettlers.ch](http://www.hostettlers.ch) | GRATUIT-TÉL. 0800 825 725

**Commande/réservation directe: Tél. 0800 825 725**

Commande passée avant 10h – Livraison le jour ouvrable suivant.  
Prix/remises TVA incl.: enlevé à l'usine ou au dépôt (à partir de 4 emballages)  
\* tarifs spéciaux sur demande



**JAB**  
CH-2904 Bressaucourt  
P.P. / Journal



Retours à :  
Revue suisse d'apiculture  
Les Brussattes 1

# hivewatch.

Être présent lorsque quelque chose se passe !



Surveille le poids,  
la température et l'humidité



Donne l'alerte en cas  
d'essaimage et de vol



Jusqu'à 8 balances  
connectables

Comparaison de  
votre station avec  
les régions

Affichage  
réserve de  
nourriture

Tendance des  
derniers jours en  
un coup d'œil



HiveWatch,  
le n° 1 en Suisse !



Système avec 1 balance à  
partir de CHF 695  
Livraison gratuite à  
domicile jusqu'au 30 avril



Commandez dès maintenant sur [www.apimat.ch](http://www.apimat.ch)

Distributeur exclusif en Suisse romande : Apimat Sàrl

Les Vernets 4, 2036  
Corcelles-Cormondrèche  
076 213 80 33

info@apimat.ch  
www.apimat.ch



**Swiss Made**  
Qualité et  
précision suisse

